

Compte-rendu Verbatim

Réunion publique d'Ars en Ré
Lundi 6 décembre 2021 à Ars en Ré

Salle/adresse : Salle des fêtes, 11 rue du Havre

Nombre de participants : 60

Début/fin : 17h30 > 19h30

Intervenants

M. Arnaud PASSALACQUA — Membre de la Commission particulière du débat public

Mme Julie DUMONT — Membre de la Commission particulière du débat public

M. Pierre-Emmanuel VOS — Directeur du projet éolien en mer de la DREAL

Mme Aurore GILLMANN — RTE

Arnaud Passalacqua :

Bonsoir à toutes et tous. Donc merci de venir pour cette réunion du débat public sur les éoliennes au large de la Nouvelle Aquitaine. Je suis Arnaud Passalacqua un des membres de la Commission Particulière du Débat Public, qui est chargé de l'organisation de ce débat, ouvert depuis le 30 Septembre dernier. Alors, ce soir vous aurez donc une partie Commission du Débat Public, avec ma collègue Julie Dumont ici, qui animera le débat, et moi-même. On est deux membres de cette commission. Et puis Luc Picot, le secrétaire général de notre commission. Et puis, donc de l'autre côté vous avez les maîtres d'ouvrage du projet. Donc avec Pierre Emmanuel Vos au titre de l'Etat, et puis Aurore Gillmann au titre de RTE, le Réseau de Transport d'Electricité. Donc nous sommes ici pour une réunion publique qui se trouve finalement un peu après une première grande phase de débat, puisqu'on a ouvert le débat le 30 Septembre dernier, et que nous avons fait plusieurs réunions publiques, notamment une déjà à l'île de Ré début octobre. Vous y étiez peut-être. Et... Donc ici nous avons lancé à partir de ces premières réunions, des réunions plus thématiques sur un certain nombre d'aspects du projet, notamment la pêche par exemple. Et puis nous poursuivons aussi, également les réunions publiques généralistes je dirais, comme celle qu'on a mené au début, et donc celle-ci, ce soir. Et si nous les poursuivons c'est parce qu'en fait notamment le projet a connu récemment une évolution, puisque la Commission du Débat Public a été saisie par les maîtres d'ouvrage d'une demande de prolongement du débat, d'un mois et d'une demande d'extension de la zone, donc dans laquelle le parc pourrait être implanté. Donc ceci va vous être évidemment explicité et expliqué par les maîtres d'ouvrage. Mais nous au titre de la Commission du Débat Public nous avons, enfin la Commission Nationale du débat Public a entériné ce choix de prolongement du débat. Donc le débat

aura lieu, non plus jusqu'au 30 janvier mais jusqu'au 28 Février. Donc on tient à souligner qu'en fait l'Etat dans sa lettre de saisine sur cette question a souligné que cela remontait en fait des premiers éléments remontés du débat public. Donc en fait c'est déjà un élément qui montre que la prise de parole des différentes personnes qui ont participé à ces débats est déjà..., porte un poids vis-à-vis du maître d'ouvrage, puisque le maître d'ouvrage tient en considération ces éléments remontés pour faire bouger déjà la zone qu'il a pris en considération initialement pour l'étendre. Donc il vous sera présenté cette extension. Donc voilà. Ce soir, donc... On a donc demandé aux maîtres d'ouvrage de représenter évidemment les enjeux du projet, mais plus spécialement de se centrer sur les enjeux justement de cette zone, de ces zones et les différents enjeux liés aux choix géographiques. Vous allez le voir. Et puis également la question paysagère. Donc vous aurez également des montages qui seront diffusés, et également que vous pourrez voir ici à la fin dans ces grands cahiers pour visualiser un petit peu les éoliennes telles qu'elles pourraient être installées. Juste quelques éléments sur la façon dont le débat va se présenter ce soir. Donc on est... On va donner la parole aux maîtres d'ouvrage pendant une quarantaine, 45 minutes. Et après vous aurez la parole avec néanmoins quelques règles à respecter. Donc on vous demandera de lever la main. Et on essaiera de respecter l'ordre des lever de mains si possible. On vous demandera aussi pour que tout le monde puisse parler de faire des interventions qui soient pas plus longues que 2 minutes. Donc on ne raconte pas toute sa vie pour arriver à sa question. On essaie d'avoir une question qui soit, ou un commentaire suivi d'une question qui soit assez synthétique pour permettre à tout le monde de s'exprimer, puisque nous c'est une de nos lignes de conduite comme commission du débat public, est que tout le monde doit pouvoir parler. Et votre parole compte si tant est qu'elle puisse être exprimée clairement, argumentée. On insiste beaucoup pour argumenter. On est là pour vous apporter les éléments de connaissances pour fonder vos argumentations. On enregistre tout. On retranscrit. Et vous pouvez enfin par ailleurs poser vos questions sur le site internet du débat. On a un système de questions/réponses et un système de commentaires aussi. Il y a deux modules. Vous pouvez poser des questions et le maître d'ouvrage vous répond sous le contrôle de la commission. Et vous pouvez déjà trouver presque 200 questions comme ça qui sont déjà disponibles, ou qui le seront bientôt. Et normalement c'est un délai de 15 jours pour la réponse. Et il y a un espace aussi de commentaires. Vous pouvez aussi laisser vos commentaires et finalement faire un débat en ligne pour apporter vos arguments. Voilà. Je ne vais pas être plus long que ça. J'espère que je n'ai rien oublié. Julie ? Et donc on va laisser la parole aux maîtres d'ouvrage.

Pierre Emmanuel VOS :

Merci. Bonsoir. Merci beaucoup de votre accueil ce soir à Ars en Ré. Donc une présentation à deux voix. Moi je vais plutôt être centré sur la partie en mer, et puis..., pour l'Etat. Et puis Aurore Gillmann fera une présentation qui sera plus orientée sur le raccordement terrestre, RTE étant co-maître d'ouvrage du projet pour cette partie du raccordement terrestre. Alors on a eu beaucoup de surprises la semaine dernière puisqu'effectivement la zone a été étendue. Donc j'ai une présentation qui est un peu, pour l'instant encore à cheval entre une nouvelle présentation qui sera entièrement basée sur la nouvelle zone, et l'ancienne qui était sur les 300km² de l'époque. Je vais y revenir. Vous allez comprendre. Mais de temps en temps vous allez peut-être me dire : Ouh là là, mais comment on passe d'un truc à l'autre ? Donc n'hésitez pas à m'arrêter, ou après à me reposer la question pour qu'on puisse revenir dessus. Alors, bon tout d'abord, pourquoi l'éolien en mer ? Donc je propose traditionnellement un petit pas de côté plus sur la transition énergétique. Ici je vous ai représenté la consommation finale d'énergie en 2019 et notre projection pour 2050. Voilà, qui nous montre qu'aujourd'hui on est plutôt sur une consommation finale de 1650 térawattheure. Et on vise à diminuer cette consommation d'énergie de moitié quasiment pour arriver à 955 térawattheure. Ceci dans un objectif très concret d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. On en a beaucoup parlé au moment de la Cop26 récemment et les rapports du GIEC nous le rappellent en permanence. Il faut qu'on essaie de maintenir la température, le réchauffement de la température de la planète à moins de 2°. Donc pour ça l'Etat s'est fixé différents types de stratégies. Et dans toutes les stratégies ressortent le fait qu'on va devoir diminuer fortement notre consommation. Parallèlement on va devoir

aussi lutter contre l'utilisation des énergies fossiles. Elles représentent aujourd'hui 70% de notre consommation finale d'énergie et ce sont elles qui sont principalement responsables des gaz à effet de serre et du réchauffement climatique. Donc demain on va essayer de ne plus en avoir dans notre consommation finale. Parallèlement à ça, on va déporter un certain nombre d'usages qui se font pour l'instant avec le fossile. Toute la mobilité par exemple, une grande partie en tous cas, le chauffage dans les logements, les process industriels. On va essayer de lutter contre l'utilisation des énergies fossiles et ça va nous amener à utiliser plus d'électricité à l'avenir. Et donc pour produire cette électricité, on va avoir deux sources essentielles d'énergies décarbonées, qui vont être les énergies qui proviennent du nucléaire et qui proviennent aussi des énergies renouvelables. Sur les deux camemberts, je vous ai représenté la production d'électricité en 2019 et projetée en 2050. Donc aujourd'hui on est sur une production d'électricité qui est basée à 67% sur le nucléaire. Demain en proportion cette... La proportion du nucléaire va un peu diminuer, mais ça ne veut pas dire que la production nucléaire va diminuer. Au contraire elle va rester la même, parce que dans ce cadre d'une augmentation de notre consommation d'électricité on aura besoin à la fois de nucléaire et d'énergie renouvelable pour faire face. Donc l'éolien en mer est une des solutions possibles parmi d'autres dans les énergies renouvelables. Alors il a plusieurs intérêts. D'une part il permet de produire beaucoup d'électricité grâce à des vents qui sont forts et réguliers en mer. Et des éoliennes qui sont plus grandes et plus puissantes qu'à terre. Par exemple en termes de production, on est dans un rapport de 1 à 6 entre l'éolien terrestre et l'éolien marin. L'électricité produite par les éoliennes en mer est de plus en plus compétitive, avec des coûts de production qui sont à la baisse et des prix qui sont proches de ceux du marché. Le dernier appel d'offre qui a été attribué en 2019 à Dunkerque à un prix cible de 43€ du mégawattheure, ce qui est à peu près le coup de l'éolien, pardon, du nucléaire historique. L'électricité, donc on l'a dit tout à l'heure, est donc décarbonée. On produit très peu de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie des éoliennes, de leur construction à leur démantèlement. 1 kilowattheure d'énergie éolienne produit environ 14g de CO² par tonne. On est très proche du nucléaire qui est à 12. Et puis on est sur une technologie qui est de plus en plus mûre, qui bénéficie d'importants retours d'expériences en Europe sur lesquelles on va évidemment essayer de se baser au maximum. A la fois en termes de technologie mais aussi de prise en compte des différents enjeux pour avancer ici en France. En effet pour l'instant nous n'avons pas d'éoliennes en mer qui produisent en France. Les premières éoliennes qui produiront seront au large de St Nazaire en 2022. En revanche comme vous pouvez le voir sur cette carte, on a un certain nombre de projets qui sont en cours. Donc particulièrement les projets qui sont plus avancés historiquement sur les façades Manche, Mer du Nord et Bretagne. Et en ce moment on a deux débats publics en cours. Enfin un débat public, pardon, qui vient de s'achever sur la Méditerranée pour de l'éolien flottant. Et notre débat public qui est en cours. L'objectif est de parvenir à produire 6200 mégawatt environ à l'horizon 2028/2030 sur l'ensemble des façades françaises. Alors pour organiser tout ça on suit une programmation qui est faite par l'Etat, qui s'appelle la Programmation Pluriannuelle de l'Energie adoptée par décret et qui s'étend sur une durée de 10 ans. Donc là on est sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019/2028. Et dans le cadre de cette PPE, comme on l'appelle, on a établi le besoin de faire un premier parc, parc éolien au large des côtes sud atlantique qui pourrait être attribué à l'horizon 2022, pour une puissance pouvant varier de 500 à 1000 mégawatt avec un tarif cible de 60€ du mégawattheure. Et puis la question se pose aussi dans le cadre de la PPE de développer 1000 mégawatt par an d'éolien, toutes façades maritimes confondues à partir de 2024. C'est un peu ces orientations qui ont donc orientés aussi les questions qui sont posées dans le cadre de ce débat public. Donc c'est pour ça qu'on vient à votre rencontre avec trois points importants. Le premier – Est-il opportun de développer un projet éolien au large des côtes Sud Atlantique ? Donc vous êtes en capacité évidemment de répondre oui ou non, tout en motivant les réponses. Ensuite, au sein d'une zone de 300km² au départ mais qui a été étendue depuis le 1^{er} décembre 2021 à 743km², et on y reviendra. On vous pose la question de la possibilité de poser un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1000 mégawatts qui entrerait en production à l'horizon 2030. Et on pose également une troisième question dans le débat public qui est : A partir de 2024, peut-on envisager un deuxième parc d'une puissance de 1000 mégawatt maximum dont le raccordement pourrait être commun avec le premier parc ? Alors qui conduit le projet et comment ? Donc l'Etat et RTE sont en

charge de l'élaboration du projet et du débat public bien sûr. Et contrairement à ce qui se passait avant, on garde les clés jusqu'à la remise, à travers un dialogue concurrentiel, à travers, oui un appel d'offre aux industriels, à l'industriel développeur qui prendra ensuite la main pour construire le parc. Auparavant, avant 2018, les clés étaient données directement à l'industriel qui était en charge de l'ensemble des études et du suivi du débat public également. Donc tout ça a un peu évolué. Donc jusqu'à la fin 2023, on va y revenir tout à l'heure, on garde la main avec RTE sur le projet. Ensuite on choisira donc un développeur industriel qui sera chargé de la construction du projet lui-même en mer. Pendant tout ce processus, on est suivi donc par la CNDP, d'abord en débat public et puis ensuite on sera suivi par un garant, de la CNDP qui vérifiera qu'on met bien en place les différentes orientations qui seront ressorties du débat public dans la préparation de notre cahier des charges et de notre appel d'offre pour choisir un développeur éolien. RTE bien sûr est responsable du raccordement donc depuis le début jusqu'à la fin du projet.

Donc voilà, on en a parlé un petit peu tout à l'heure, le débat public depuis le 1^{er} décembre a été étendu d'un mois. C'est ce que j'ai essayé de représenter donc au-dessus. Au départ on avait un débat public qui finissait fin janvier 2022 et qui a donc été étendu pour finir fin février 2022, afin d'étendre un peu les échanges et de permettre d'aller plus loin dans nos échanges avec le public. Ensuite la CPDP aura donc deux mois pour faire son bilan de ce débat. Il y aura tous les verbatim, tout ce qui aura été dit. On a dit qu'on attendait l'enregistreur, d'ailleurs c'est un peu l'objectif de ça. Et puis donc on fera une synthèse qui sera transmise à l'Etat. L'Etat aura trois mois alors pour répondre à certaines questions qui auront été posées dans le cadre du débat, et pour prendre une décision ministérielle de poursuivre ou non le projet. Donc ça on est à l'horizon juillet 2023 à peu près. Et ensuite on va travailler Etat et RTE à un certain nombre d'études qui seront ensuite remises dans le cadre du cahier des charges d'appel d'offre aux différents industriels qui voudraient se porter candidat pour développer le projet. Et l'industriel candidat sera choisi à l'horizon du..., ou serait choisi si le projet se fait évidemment, à l'horizon du deuxième semestre 2023. Donc là on en est au stade du débat public. On a proposé au débat public une première zone d'étude en mer de 300km², et qui a donc été étendue à votre écoute à 743km². Les publics estimant que la zone était petite pour pouvoir permettre à l'ensemble des parties prenantes de déterminer une zone intéressante pour l'installation des éoliennes. Alors dans le cadre de cette zone d'étude en mer qu'on apporte au débat public, on a aussi proposé un certain nombre d'études pour vous aider à déterminer dans cette grande zone, une zone préférentielle pour poser un premier parc. Donc on a proposé des études environnementales, donc des études environnementales en mer, à l'estran et sur, à l'intérieur des terres. Et puis également une étude sur la pêche pour essayer de caractériser la pêche. Et puis on a également apporté une étude photomontage, avec une visionneuse. Donc on va y revenir tout à l'heure. Mais tous ces documents sont disponibles sur le site du débat public. Donc vous pourrez aller y jeter un coup d'œil également. Et pour accompagner certaines études techniques, on a posé une bouée en mer pour continuer les mesures de houle, les mesures de vent, etc... Donc ces différentes études elles sont à votre disposition. Elles peuvent vous servir à enrichir le débat et également pour les parties prenantes à mieux déterminer, au sein de cette grande zone de 743km² aujourd'hui, quelle pourrait être une zone préférentielle pour un premier parc, donc de 500 à 1000 mégawatt, qui occuperait donc une surface de 65 à 150 km² au sein de cette zone d'étude en mer de 743km². Donc une fois que les zones préférentielles auront été établies par les publics, nous, si le projet se poursuit et que la décision ministérielle est prise d'y aller, on va continuer à travailler avec RTE à un certain nombre d'études. Donc on va d'abord dresser un état actuel de l'environnement. C'est-à-dire qu'on va aller sur les zones préférentielles qui auront été établies par les publics et vérifier ce qu'on y trouve in situ par des campagnes de mesures. Donc ça c'est pour l'environnement. Et on va enrichir un cahier des charges avec l'ensemble des retours des publics, plus les retours de ces différentes études sur le terrain, de façon à construire nos exigences, et vos exigences, à les faire retranscrire vis-à-vis de l'industriel qui sera appelé à développer le projet si celui-ci se fait.

Donc sur la zone de projet, ensuite, l'industriel va travailler à définir encore plus finement sa zone de projet avec RTE. Et sur cette zone de projet, à partir de 2024 il fera une étude d'impact avec RTE qui

durera environ 2 ans. Et à l'issu de laquelle on aura une instruction qui sera faite par les services de l'Etat et qui donneront lieu à une autorisation préfectorale d'autorisation d'exploiter en fait. Et ensuite se fera la construction pour aboutir à une entrée en production si tout va bien, à l'horizon 2030. Alors quel est le projet ? On est parti d'une zone historique de 120km² qui avait été établie en 2015 et 2017 par diverses parties prenantes. Et cette zone a été élargie à 300km². Donc à l'intérieur d'un potentiel technique éolien qui a été établi lors de l'adoption du Document Stratégique de Façade, qui est donc un document structurant qui oriente les différentes activités des usagers en mer. Et donc cette zone de 300km² on voit qu'elle est sur... ici. Ça c'est la zone historique que vous avez ici. Je ne sais pas... Vous m'entendez bien quand même ? De 120km² qui a donc été agrandie pour la première zone d'étude en mer de 300km², et qui se situe donc dans le potentiel éolien proposé dans ce fameux Document Stratégique de Façade. Donc cette zone de 300km² permet d'accueillir un premier parc de 500 à 1000 mégawatt. Et elle était déjà propice à une extension en posé, si jamais dans le cadre du débat public, le public venait à dire qu'on pouvait envisager un second parc à l'avenir, à l'après 2024. Le raccordement est en cours d'études également. Et donc sur cette zone de 300km², il y avait une possibilité de raccordement soit par le nord, soit par le sud de l'île d'Oléron. Donc là je vous ai représenté 300km² de l'époque puisqu'on est passé à 743 maintenant, ce que donnerait physiquement un parc de 500 mégawatt à gauche et un parc de 1000 mégawatt à droite. Donc ça veut dire pour un parc de 500 mégawatt, 65km² d'occupation in fine des éoliennes sur site, et 35 éoliennes. Et à droite environ 130km² et 70 éoliennes. Alors évidemment cette zone de 300km² elle se situait dans une zone très riche dans laquelle il y a un certain nombre d'aires protégées en mer, à commencer par le parc naturel marin de la Mer des Pertuis et l'estuaire de la Gironde. Et puis également des sites Natura2000, dont une zone de protection spéciale. C'est-à-dire une zone pour la protection des oiseaux marins. Donc on a un grand nombre d'enjeux environnementaux. On a déjà à la SERP un enjeu avifaune très fort, sur les côtes. Mais on sait également que cet enjeu est fort sur l'ouest des îles. Et on sait qu'on a un troisième passage, un corridor de migration d'oiseaux également en mer. Mais on a également des enjeux sur les espèces amphihalines, donc c'est ces espèces qui sont inféodées à la fois à des milieux d'eau douce et des milieux marins, notamment l'esturgeon d'Europe qui remonte donc le cours de la Gironde. On a également des enjeux cétaqués plutôt à l'ouest notamment sur le talus continental. Enfin on a un certain nombre d'enjeux et on est très conscients qu'il faudra prendre très finement en considération ces différents enjeux pour avancer dans la construction du projet. Donc c'est pour ça qu'on a versé les différentes études dont je vous ai parlé au début au débat public. Tout d'abord des études bibliographiques environnementales, donc, qui servent à identifier les principaux enjeux environnementaux à la fois maritimes et terrestres et à définir ce qu'on appelle des risques d'effets associés, je vais y revenir, pour l'implantation du projet, à la fois pour le parc et le raccordement. Et ces différentes études ont été faites, cette étude pardon bibliographique et environnementale a été faite sur tous les compartiments de l'écosystème. Donc l'avifaune, les mammifères marins, les chiroptères, les chauves-souris, les tortues, les poissons, les mollusques, les crustacés, les invertébrés et puis les habitats marins. Donc ici je vous ai donné un exemple. Pour procéder à ces études, ou à cette étude bibliographique et environnementale on a essayé de spatialiser un risque d'effet. Pour cela on est parti de nos connaissances, en particulier des connaissances du Parc Naturel Marin qui a mis évidemment à disposition toutes ses données publiques. Et on a estimé les distributions d'individus en mer pour les espèces par exemple. On a croisé ces distributions qui ont été faites par des relevés soit par bateaux, soit par avions avec un modèle statistique qui permet d'estimer une densité de population. On a croisé ces densités de population avec la vulnérabilité par espèce ou par habitat. Donc une vulnérabilité qui est basée sur un statut IUCN pour la France, préservation de la nature. Et ça nous a donné une valeur d'enjeu. Donc cette valeur d'enjeu, elle est croisée ensuite avec une valeur de sensibilité. C'est-à-dire une sensibilité d'espèce où l'habitat a à l'éolien. Je vous donne un exemple, le goéland par exemple ou les goélands de manière générale vont être plutôt sensibles à l'éolien. C'est-à-dire vont être attirés par les éoliennes. A contrario un oiseau comme le puffin des Baléares par exemple sera assez peu sensible à l'éolien marin. Donc on croise la valeur patrimoniale, la vulnérabilité avec cette valeur d'enjeu, avec une valeur de sensibilité et ça nous permet de déterminer un risque d'effet. Evidemment tout cela étant relatif. C'est-à-dire que sur cette carte les endroits les plus sombres sont ceux, ou les plus

foncés pardon, sont ceux sur lesquels le risque d'effet, par exemple ici pour les oiseaux autour de ces eaux, est le plus fort. Ces cartes ont été faites à deux échelles. Une échelle qui est du Golfe de Gascogne et une échelle beaucoup plus rapprochée autour et dans la zone d'étude des 300km² de l'époque. C'était largement plus que les 300km², donc ça couvre encore aujourd'hui la zone qui a été étendue à 743km². On a également fait une étude pêche, donc ici, qui est basée, elle, sur l'ensemble des données existantes sur cinq années de l'Ifremer et de la DPMA, donc le ministère de la pêche, de la mer. Donc on a spatialisé autant que possible les heures passées par les bateaux au large des côtes Sud Atlantique. Donc ça, ça a été une première approche. Spatialisation qui ne peut se faire malheureusement avec nos données que sur les bateaux de plus de 12 mètres. Et ça aura son importance. Et puis également on a travaillé à la valeur économique de la pêche. C'est-à-dire qu'à la fois sur des données spatialisées VMS et sur des données non géolocalisées, on a fait une synthèse et on a estimé la valeur économique de la pêche au large des côtes Sud Atlantique. Toutes ces données sont accessibles, je le redis, sur le site du débat public. Et puis effectivement on a travaillé à des photomontages, donc avec un logiciel spécifique qui prend en considération différentes choses la rotondité de la terre, la nébulosité, des choses comme ça pour donner une idée de ce que serait un parc éolien en mer depuis la côte. Alors là évidemment c'est simplement un exemple, des exemples que je vous donne puisqu'en fonction de l'endroit où vous vous positionnez par rapport à l'écran vous serez plus ou moins dans le vrai. Donc pour être plus carré, il faudra que vous alliez voir les cahiers de photomontages qui sont là, à l'issue de notre présentation, pour vous rendre compte véritablement de ce que ça donne parce que là effectivement on ne voit pas grand-chose. Là je vous ai montré ce que donnerait un parc éolien depuis la Pointe du Grignon. Vous voyez en haut à droite ça serait dans l'exemple qu'on s'est pris comme parc fictif, un parc de 1000 mégawatt qui serait plutôt situé dans le fond de l'ancienne zone de 300km². Ça nous fait des éoliennes qui sont entre 33.9, je pense qu'on le lit assez mal, entre 33.9 pour les premières et 48.7 pour les dernières vues depuis la Pointe du Grignon. Je vous donne d'autres exemples. Ça c'est un parc de 500 mégawatt. Donc là qu'on a positionné exprès plutôt en bordure de zone de l'époque, en particulier pour l'île d'Oléron. Donc là on est sur Ré, mais il y a d'autres photos qui sont prises depuis la Cotinière et c'est autrement plus impressionnant. Donc là on est sur un parc fictif de 500 mégawatt en début de zone, avec les premières éoliennes, moi-même..., qui sont à 33.7 km. Et les dernières qui sont à 52 ? 42 ? Je ne sais pas. Bon on regardera sur les cahiers de photomontages.

Un Citoyen:

Monsieur On ne voit rien. [Oui, oui. Je suis d'accord] Et moi je pense qu'on se moque de nous parce que la réalité c'est qu'on voit quelque chose par temps clair de l'île. On a fait des modélisations qu'on va mettre dans la presse dans les jours qui viennent. Et moi je trouve assez quand même spécieux de votre part de mettre... en disant : on ne voit rien.

Pierre Emmanuel Vos :

Il n'y a rien de spécieux. Non, non. Il n'y a rien de spécieux. J'ai montré ces photomontages parce que c'est pour voir comment ça fonctionne. C'est-à-dire quels sont les types de photos qu'on a faites et comment on les lit. Mais je vous ai dit dès le départ... Mais vous ne pouvez pas les voir à l'écran. Je vous invite à les voir sur les cahiers de photomontages, tous, après. Là ça sera beaucoup plus parlant, d'autant que la qualité de l'écran n'est pas très bonne, votre distance n'est pas très bonne, etc... Le papier est bien meilleur, le grain est plus fin. Enfin il y a plein... Voilà. En tous cas je vous invite à aller les voir sur le site de la CPDP parce que là vous aurez une méthodologie de lecture, vous aurez une distance à mettre de vos yeux à l'écran qui sera spécifiée, etc... Et donc là ça sera véritablement ce que vous devriez voir sur le terrain.

Un citoyen :

Oui mais alors, pardon, excusez-moi, mais quand même à partir du moment où vous dites que vous faites un photomontage pour nous donner la réalisation et la perception de ce qui sera. Et qu'apparemment sur cette photo on ne voit rien. Donc la conclusion c'est tout de même de dire, les éoliennes ne se verront pas, ne seront pas percevables.

Pierre Emmanuel Vos :

Pour savoir comment vous les verrez il faut vous attacher à regarder le cahier de photomontage, ou aller sur le site de la CPDP dans une visionneuse qui vous permettra de bien vous rendre compte.

Julie Dumont :

Alors, excusez-moi...

Un citoyen :

Est-ce qu'on pourrait prendre comme règle qu'on n'intervient qu'après l'ensemble des présentations...

Julie Dumont :

Voilà. C'est ce que j'allais proposer. Voilà. Et on retient qu'effectivement la projection des photomontages c'était pour vous dire que ça existait, que vous pouvez aller les consulter mais ce n'est pas pertinent. Voilà. Comme on vous l'a dit, c'est un nouveau format [Et ça ne peut pas être pertinent.] de réunion.

Pierre Emmanuel Vos :

Je suis désolé, ça ne peut pas être pertinent puisque ça dépend de la distance qu'à l'observateur de l'écran. Donc monsieur au premier rang ne peut pas voir les éoliennes de la même taille que madame au dernier rang. Ça semble évident. Donc c'est pour ça qu'il faut aller sur les cahiers de photomontage ou sur la visionneuse.

Julie Dumont :

Je propose qu'on clôt la discussion, qu'on poursuive. Il reste effectivement 25 minutes pour tous les deux [Oui. Je me dépêche] Donc ce n'est pas beaucoup. Donc...

Pierre Emmanuel Vos :

Et là je vous ai mis un exemple mais c'est vraiment pour que vous puissiez aussi comprendre. Voilà, en haut à droite la capture d'écran, elle est faite sur deux parcs fictifs qui sont, un dans la zone hors zone et voilà, là on est sur des éoliennes qui sont entre 33 et 58 km depuis la Pointe du Grignon. Il faudra regarder dans les cahiers. Alors l'évolution de la zone soumise au débat public. Donc on est parti d'une zone historique de concertation qui était 120 km², et on a proposé une première zone d'étude de 300km², et elle a été donc agrandie donc la semaine dernière à 743km². Donc vous en voyez ici la forme. On a ici notre précédente zone d'étude en mer de 300km² et elle a été agrandie pour faire 743km². Donc elle occupe le potentiel éolien entre les deux corridors d'accès au parc, au port pardon de La Rochelle et de Bordeaux. Et dans la construction de cette zone, donc différentes choses ont été prises en considération. Donc l'adaptation spatiale, puisque c'était un des retours du débat public que la zone d'étude en mer était petite et ne permettait peut-être pas à l'ensemble des parties prenantes de dégager une zone préférentielle d'installation des éoliennes. Donc elle a été agrandie à 743km². Donc on a parlé de la détente temporelle d'un mois pour continuer les échanges. Et puis sur la construction, elle a pris en compte à partir de notre étude bibliographique environnementale l'enjeu puffin. C'est-à-dire qu'on s'est rendu compte qu'il y avait un enjeu fort sur le puffin des Baléares, qui est une espèce très sensible dans le nord-est de la zone. Donc on a rajouté 200km² à cet effet. Et puis elle prend en compte également la valeur d'économie de la pêche. Voilà

que vous pouvez voir sur la présentation de gauche. Donc notre zone malheureusement, je suis désolé, je n'ai pas encore les représentations cartographiques. Mais elle est à peu près comme ça dans son agrandissement. Ce qui correspond à une valeur économique de la pêche qui reste à spécifier encore. Mais qui est moindre, moins impactée. Donc là je vous l'ai remise. C'est la seule carte propre que j'ai pour l'instant. Donc on a les 300km² et on a cette zone agrandie et avec également, et je pense qu'Aurore Gillmann reviendra dessus, une adaptation qui a été faite pour la partie raccordement terrestre, en particulier vers le nord. Voilà. Pour finir un parc éolien, je vous l'ai déjà mentionné en absolu et dans l'espace, voilà comment ça se présente pour un parc par exemple de 1000 mégawatt. Ça représente 66 éoliennes. 66 éoliennes, ça occupe une surface d'environ 10 à 130km². Et les éoliennes sont espacées à minima d'un kilomètre sur le rang et 1.8km en inter rang. Et on peut jouer évidemment sur ces distances pour créer des corridors de passage des bateaux par exemple, ou pour prendre en compte d'autres enjeux, de façon en particulier à maintenir la pêche dans le parc. Voilà. Merci beaucoup. Je passe la parole pour la partie raccordement terrestre.

Aurore Gillmann :

Merci. Bonsoir à tous. Aurore Gillmann je représente aujourd'hui RTE – Réseau de Transport d'Electricité, qui est une entreprise de mission de service public, dont la mission principale est de permettre l'acheminement de l'électricité en tous points du territoire à chaque secondes. Et l'autre mission, dont on parlera aujourd'hui qui est de raccorder aussi les gros clients industriels qui produisent ou consomment de l'électricité, en l'espèce ici, en mer. Donc notre mission pour ces projets lancés par l'Etat pour l'éolien en mer quelle que soit la façade et quelle que soit la technologie, est de collecter l'électricité produite par les éoliennes en mer jusqu'à un poste électrique dont la vocation est d'élever la tension pour permettre d'exporter le courant vers le continent, moyennant moins d'ouvrage électrique, moins de câble. Ces câbles vont aller chercher le réseau existant de transport de haute tension de l'électricité que l'on gère sur le territoire en terrestre, de façon souterraine. Donc sous le fond de la mer, ou bien sous le sol terrestre. Autrement dit, pas de liaison aérienne, pas de pylônes pour ces ouvrages de raccordement dédiés à l'éolien en mer. Donc ces deux câbles se rencontrent, le câble sous-marin ou le câble souterrain, ils se rencontrent au littoral à ce qu'on appelle l'atterrage. C'est là où le lien entre la mer et la terre peut se réaliser. Il y a donc des connexions spécifiques qui sont réalisées au littoral. Ensuite le câble souterrain va chercher le réseau existant et au bout s'achève le raccordement par la construction d'un nouveau poste électrique à construire. Voilà comment se présente un ouvrage classique de raccordement de parc éolien en mer. Et pour ce projet-là, en fonction de la zone et de la puissance mise en débat par l'Etat, ça vient de vous être exposé, RTE présente au débat public des scénarios de raccordement qui sont strictement liés aux deux paramètres, aux deux questions qui sont posées au public. La première, la distance en mer et donc la distance à parcourir pour aller chercher le réseau de transport existant. Et l'autre paramètre structurant est la puissance électrique produite à acheminer via le raccordement. Donc en fonction de ses deux paramètres miroirs, ils vont ensemble, on peut imaginer deux principaux scénarios. L'un dans une technologie que l'on appelle le courant alternatif. C'est la technologie où le courant classique qui circule sur tout le réseau français jusqu'à chez vous et qui nécessite un certain nombre d'ouvrages de raccordement en mer, en liaison sous-marine ou à terre avec des postes électriques à construire. Pour ce courant alternatif, comme on a déjà une zone qui est assez loin en mer et qu'on a un réseau de transport déjà loin du littoral on va avoir besoin de compensations électriques intermédiaires. Ça veut dire qu'on va devoir prévoir des ouvrages électriques de raccordement intermédiaires supplémentaires derrière le littoral. Donc ce sont pour les scénarios en courant alternatif. On pourra y revenir plus en détail si vous le souhaitez. Et on a un autre scénario, une autre famille de scénario qu'on appelle le courant continue. C'est une autre technologie, que l'on utilise pour les grandes puissances et les grandes distances à parcourir avec notre câble électrique. Typiquement jusque-là on l'utilisait pour les interconnexions avec les voisins européens. L'Italie, l'Espagne, l'Irlande. Et là aujourd'hui RTE le présente pour les nouveaux projets lancés par l'Etat qui sont pour de plus gros volumes que l'éolien en mer. Et donc ça suppose d'autres ouvrages électriques en mer et à terre, moins de câbles et un point particulier, pas de compensation intermédiaire à prévoir au littoral. Donc

ça ce sont les scénarios qui sont mis en débat, en miroir avec les questions soumises au débat par l'Etat pour la production en mer. Quelques visuels rapidement pour vous montrer, illustrer ce que peut-être un raccordement en fonction des différents scénarios. Donc on parle ici des ouvrages. Donc en haut à gauche vous avez un poste électrique en mer de raccordement pour du courant alternatif. En bas à gauche pour du courant continu. Entre les deux on ensouille le câble. On le met sous le fond marin. On va plutôt de façon préférentielle aller chercher des fonds meubles. Et à droite vous avez les deux technologies de câbles qui correspondent en haut au courant alternatif et juste en dessous en courant continu, un câble plus compact. Et dans les deux cas en mer on doit séparer les câbles pour diverses raisons sur lesquelles on pourra revenir si vous le souhaitez. Ces câbles se rejoignent à l'atterrage, à la jonction avec le littoral.

Un citoyen :

Ce sont des câbles enterrés ?

Aurore Gillmann :

Enterrés ou bien ensouillés, donc dans les deux cas, de façon préférentielle quand on le peut. C'est pour ça qu'on va chercher d'abord des fonds meubles. Peut-être on pourra après la présentation, on pourra développer lors des questions si vous le souhaitez mesdames. Autre point. Donc RTE a depuis peu de temps finalement la compétence du poste électrique en mer. Ce n'était pas le cas pour les précédents projets. Ce n'était pas le cas en 2015/2017 lors de la première concertation où le client, le fournisseur payait finalement son raccordement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Aujourd'hui il y a la maîtrise, RTE a la maîtrise de ces raccordements jusqu'au poste électrique en mer, ce qui permet aujourd'hui de proposer d'autres solutions à la collectivité. Un – de mutualiser le poste de raccordement, si bien sûr c'est décidé ainsi. Et deux – de proposer d'autres usages, d'accueillir d'autres usages. Ça peut être de l'acquisition environnementale. Ça peut être des tests en mer. Ça peut être tout un tas de choses. Ça peut être de l'élevage marin autour du poste. On peut tester des choses autour de cet espace, de cet ouvrage, qui est encore une fois un ouvrage finalement relevant du bien commun puisque c'est financé par RTE et donc par la collectivité. Donc on le propose en fait en générique aux parties prenantes de s'en saisir ou non à l'occasion de ces débats publics. Dernier visuel. Comment se passe un atterrage. C'est-à-dire comment arrive le câble marin, sous-marin au littoral. Ici c'est l'exemple du premier raccordement qu'on a pu réaliser pour le parc au large de St Nazaire, un peu plus haut sur la façade. Donc 500 mégawatt, courant alternatif. Donc les deux câbles se sont rejoints jusqu'à des jonctions d'atterrage. Donc ce sont ces tranchées qu'on voit. Donc les câbles sont glissés dans ces tranchées et puis la tranchée est recouverte une fois que la jonction s'est faite à la jonction d'atterrage avec le câble terrestre. Et donc après ces opérations la plage est restituée à ses usagers. Autre exemple. On peut aussi atterrer dans une zone déjà artificialisée, typiquement un port. Ici c'est ce qu'on est en train de faire. Enfin on a déjà terminé les travaux à l'atterrage et même la pose du câble pour le parc au large de Fécamp, donc sur la façade normande. Toujours 500 mégawatt, courant alternatif. Et dernière chose, même si on évite les îles, donc on ira plutôt chercher le continent pour ce projet éolien comme vous le voyez sur la carte. Il y a même un petit visuel de ce qu'est la liaison terrestre. De la même façon, elle est sous le sol, donc soit par exemple en plein champ, soit en milieu déjà artificialisé type réseau routier. Vous voyez, les câbles sont protégés également sous finalement le sol. Dernier visuel. Des exemples de postes électriques de raccordement en l'espèce existants, en fonction de quel réseau on va chercher, de la puissance et du scénario de raccordement. Ces nouveaux postes à construire représentent plusieurs hectares. A gauche si on est sur le réseau 225.000 volts, on va dire ce sont les nationales de l'électricité. Et à droite un poste 400.000 volts si on se branche sur les autoroutes de l'électricité. On pourra y revenir aussi plus en détail si vous le souhaitez.

Pierre Emmanuel Vos :

Voilà juste pour conclure, pour vous indiquer un peu où trouver l'information. On en a parlé tout à l'heure, donc un site de la Commission Particulière du débat Public est à votre disposition avec dessus le dossier du maître d'ouvrage. Un document sur socle et des fiches thématiques. Les études dont on a parlé tout à l'heure sur l'environnement et sur la pêche. Les photomontages dont on vous a parlé également. Et puis il y a un outil cartographique supplémentaire qui est une visionneuse avec l'ensemble des couches, donc environnement, différents usages, la pêche, la sécurité et le trafic maritime. Plein de choses comme ça que vous pouvez superposer dans un outil pour voir un petit peu ce que ça donnerait en termes d'usages sur la zone si le projet se poursuivait. Voilà. Merci à tous.

Julie Dumont :

Alors. On va passer donc aux échanges. Alors avec des règles, comme on l'a dit. On lève la main. On se présente. C'est plus agréable. Parlez bien dans le micro parce que nous avons prévu donc un enregistrement et sans micro on ne vous entendra pas. Voilà. Et tout ça évidemment avec la cordialité la plus totale. Je vais récupérer un deuxième micro, des lingettes. (Je veux bien que tu fasses les lingettes) Voilà, donc pour me présenter. Je suis Julie Dumont. Je fais partie de la Commission Particulière du Débat Public, donc de la CNDP. Je vais essayer au maximum de vous distribuer la parole le plus équitablement possible. On demandera également des réponses courtes aux maîtres d'ouvrage et de développer si la personne qui pose la question le souhaite. Voilà. Alors j'ai vu une main ici. Et j'en ai vu une là-bas. Allez, on va commencer par madame. (Allez-y. Lâcher la lingette. Prenez juste le micro peut-être. Voilà)

Une citoyenne :

Bonjour. Je m'appelle Virginie. J'habite à La Flotte. Quid, qu'est-ce qui se passe quand il n'y a pas de vent ? [Il n'est pas allumé le micro] Ça marche mieux ? Oui. Donc je m'appelle Virginie. J'habite à La Flotte. J'ai demandé donc, qu'est-ce qui se passe quand il n'y a pas de vent ? Est-il prévu un équipement pour palier donc l'absence de production d'électricité les jours où il y a, comme on dit en langage marin pétrole.

Julie Dumont :

Merci beaucoup. Alors donc la question concerne finalement les jours sans vent. Que se passe-t-il les jours sans vent ?

Pierre Emmanuel Vos :

Alors la question c'était plus, oui que se passe-t-il les jours sans vent mais c'était comment produit une éolienne grosso modo en mer. Alors l'éolienne en mer, elle produit à 90% du temps. Donc elle ne produit pas au maximum de sa puissance mais elle produit à 90% du temps en mer. Et elle produit pendant ce temps à 40% du temps à sa puissance maximum. Donc ce que je vous expliquais tout à l'heure par rapport à l'éolien terrestre, on est sur un rapport de 1 à 6 entre l'éolien terrestre et l'éolien marin.

Julie Dumont :

Alors. On va les laisser répondre

Aurore Gillmann :

Petit complément. Il y a aussi, comment dire, un rôle de mutualisation qu'apporte le réseau, soit de transport, soit de distribution. Quand une énergie fait défaut pour x raisons les autres énergies, les autres territoires viennent palier finalement les besoins de consommation. C'est le rôle du réseau. C'est notre rôle de prévision, de s'assurer qu'il y a toujours de l'électricité chez vous. On fait des prévisions pour ça et on prend en compte effectivement quand peuvent tourner le cas échéant de l'éolien, du solaire, du nucléaire aussi. Et donc il y a cette notion de solidarité territoriale et entre

énergies qui fait qu'on a de l'électricité tout le temps chez nous, malgré la météo, la saison, ce genre de choses. Plus la solidarité européenne. On est interconnecté. On est sur un territoire européen solidaire. On importe et on exporte. Et donc, voilà ça apporte aussi une garantie en termes de sécurité d'approvisionnement du pays.

Julie Dumont :

Ok. Alors j'ai entendu c'est faux. Alors est-ce que quelqu'un a une étude ou quelque chose ? Alors je suis désolée, je vais demander l'étude voilà pour argumenter, peut-être un contre argument par rapport à ce qui a été dit. Alors une information, mais vous prenez le micro. Vous vous présentez comme les autres.

Un citoyen :

Donc voilà, effectivement les éoliennes peuvent tourner 90% du temps. Mais vous êtes peut-être beaucoup à savoir que c'est en fonction du cube de la vitesse. Donc elles tournent mais elles ne produisent pas. Le facteur de charge, vous le savez monsieur, est de 40%. C'est-à-dire en équivalent puissance on est à 40%. En équivalent puissance total. Donc vous ne pouvez pas dire à la fois c'est 40%, 50% du temps et en même temps dire c'est 90% du temps qu'elles produisent. La production totale d'une éolienne en facteur de charge c'est 40%. Vous ne pouvez pas affirmer ce que vous avez dit.

Julie Dumont :

Merci monsieur pour votre intervention. Ça appelle un commentaire ou pas ? Dites-moi.

Pierre Emmanuel Vos :

Peut-être que pour le traduire à ce moment-là, un parc de 500 mégawatt avec un facteur de charge de 40% produit l'équivalent de ce que consomme la Charente Maritime en un an qu'il y ait du vent, qu'il n'y ait pas de vent.

00.45.43 –

Mais vous ne répondez pas.

Julie Dumont :

Bon. Alors, on est sur des sujets très techniques. Et oui. Alors... Oui, oui, ça marche.

Un citoyen :

Oui. Je suis Jean Pierre. Oui une petite précision. En fait effectivement le facteur charge c'est plutôt 40 à 45. voire 50. Il y a un certain nombre d'expériences en Mer du Nord où ils atteignent 50. Et à la question, qu'est-ce qu'on fait quand il n'y a pas de vent. Il y a une autre question similaire c'est : qu'est-ce qu'on fait quand il n'y a pas d'éolienne ? Parce qu'on pourrait traiter le sujet. En réalité ces éoliennes sont nécessaires parce que quand il n'y aura pas d'éoliennes, s'il n'y avait pas d'éoliennes, on serait forcés d'utiliser du charbon, peut-être plus d'ailleurs, du gaz ou des sources thermiques. Donc il faut bien avoir ça en tête que s'il n'y a pas d'éoliennes on aura du CO². Voilà. Et c'est vrai qu'il y a des moments où il n'y a pas de vent. Donc d'ici 2030 et 2040 comme vous le savez tous, il y a énormément d'investissement partout qui sont faits dans le monde pour des solutions qui permettront de stocker l'électricité, grâce en particulier à l'hydrogène, où des dizaines de milliards d'investissements sont faits actuellement dans le monde, ce qui permettra de palier le moment où il n'y a pas de vent. Enfin je vais dire deux choses. Une – C'est que le site est remarquable. Donc toutes les informations que vous voulez avoir, vous pouvez aller chercher sur le site. Et moi je ne suis pas partie prenante ni de la commission, ni de l'électricité. Simplement je m'intéresse au sujet depuis

quelques années, et je travaille beaucoup sur ces questions. Donc le site est super. Peut-être une omission que vous avez faite. C'était de ne pas dire que l'investissement public c'est pour RTE. C'est le raccordement. Mais l'investissement pour les éoliennes ce n'est pas un investissement public. Donc c'est important. D'autant plus que l'investissement pour les éoliennes est quand même supérieur à l'investissement pour le raccordement. Voilà.

Julie Dumont :

Alors, est-ce qu'on peut apporter éventuellement une petite précision justement sur ces histoires d'investissement ? Public/Privé

Aurore Gillmann :

Merci. Ça me donne l'occasion de répondre plus en détail. Effectivement les raccordements, comme tout ce que fait RTE, tout le réseau de transport électricité relève de la collectivité dans la mesure où il relève d'une taxe qui elle-même est, comment dire, contrôlée par une instance publique indépendante. Et surtout elle relève de votre facture d'électricité. C'est en ceci que ce qu'on peut déployer pour la politique énergétique française aujourd'hui ou demain finalement est financé par tout un chacun et de ce fait là répond au coût classé bien commun ou bien collectif. Et c'est vrai que ça distingue cette partie du projet du financement assuré par l'industriel sous le contrôle de l'Etat. Et je vais peut-être laisser l'Etat préciser comment.

Pierre Emmanuel Vos :

Donc en fait dans le cadre du cahier des charges qu'on va construire, un prix cible a été établi au départ du projet. Donc c'est pour l'éolien en mer Sud Atlantique 60€ du mégawattheure. Donc les industriels vont devoir s'aligner sur ce prix pour répondre à l'appel d'offre. Voilà. Et ensuite le parc est construit par l'industriel et c'est lui qui met, il investit sur son outil de travail.

Julie Dumont :

Merci.

Une Citoyenne :

Oui. Merci. Merci beaucoup. Je crois que ça ne marche pas... Ça va. Maintenant ça marche. Je suis désolée. Tout à l'heure ça ne marchait pas. Catherine. Je suis avocate honoraire et je suis ex présidente de région Poitou-Charentes. Tout cela pour vous dire que j'ai vu la direction prise vers l'éolien il y a vingt ans à peu près, même plus. Et ça a été un moment où on a pris aussi la direction de la voiture électrique. Je dirais que tout cela ça marchait un petit peu en même temps. Ce que je pense profondément c'est que le raisonnement pêche sur l'objectif de départ. Vous dites deux choses. Premièrement, vous allez réduire la consommation et on l'a vu sur votre dessin tout à l'heure, c'est une diminution de consommation extrêmement importante. Donc ça c'est une projection. Ce n'est pas la réalité. Où seront nous en 2050 quand on aura la 5G et tout ce qui est connecté aujourd'hui. Même si on fait beaucoup d'efforts, moi je serais très partante dans l'effort pour la réduction de la consommation, mais 2050 c'est loin. On ne sait pas du tout où on en sera. Et vous faites vos objectifs en fonction de projections dont on ne sait si elles se réaliseront et ensuite vous voulez réduire l'énergie fossile encore et encore. Sur le pétrole on avait aussi trouvé des... les pots d'échappement pour les voitures par exemple qui émettaient très peu de particules. On n'a pas trop poursuivi dans cette voie-là. Mais ok, éliminons au maximum les énergies fossiles. Pourquoi vous faites un objectif futur sur 50% d'énergie verte ? Alors qu'on sait pertinemment que l'énergie verte elle n'est pas du tout verte. Elle n'est pas du tout je dirais aussi extraordinaire que tout le monde veut bien le faire croire. Donc un objectif de 50% de production en énergie verte et 50% que vous conservez en nucléaire. C'est votre objectif. Je pense que tout le raisonnement pêche au niveau de cet objectif qui est projeté. Parce que vous êtes obligé de conserver du nucléaire. Donc qu'on en mette 50% de la production ou

qu'on en mette que les $\frac{3}{4}$ je ne vois vraiment pas où est le problème, la différence fondamentale, le problème. Par contre si on fait un objectif à $\frac{3}{4}$ de nucléaire et $\frac{1}{4}$ d'énergie verte là ça change tout parce qu'on couvre beaucoup moins le territoire et la mer avec nos éoliennes. Donc je pense que déjà il y a un problème d'objectif. Et ensuite on sait très bien qu'actuellement la grande critique sur les énergies vertes c'est qu'on a transmis la main aux industriels et aux financeurs. Voilà. Donc on a un motif qui est énergie verte et on a une réalité qui est finance. Ça je pense que c'est quand même aussi à dire. Alors maintenant sur ce projet particulier, vous étendez la zone en disant : j'étends la zone de 350 km à 750 km parce que je veux plus de possibilités d'implantations et que je veux tenir compte de tous les desideratas des personnes qui se seront exprimées dans le débat public. Je pense que le fond du problème c'est qu'on fait une étude sur une zone de 700km² carré pourquoi ? Parce qu'on sait aussi bien sur terre que sur mer, à partir du moment où on a fait une implantation d'éoliennes on commence à en mettre un, on en met trente. Ensuite on a tout le réseau qui est implanté et à ce moment-là problème économique de coûts de raccordements moindres et au lieu d'en mettre trente on en met soixante et on en met cent. Et en mettant la forêt d'éoliennes pour effectivement profiter d'un raccordement déjà installé. Donc je pense que dans ce débat les dés sont pipés.

Julie Dumont :

Merci madame. Alors. Voilà, votre intervention est très intéressante et applaudie, par contre s'il vous plaît je vous demanderais de respecter, là il y avait beaucoup de sujet dans votre sujet. Donc vous faites un sujet et vous revenez après quand tout le monde a pu prendre la parole. C'est plus équitable. Alors. Oui, oui. Allez-y.

Un citoyen :

S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez faire respecter les deux minutes, là ?

Julie Dumont :

Oui c'est ce que j'essaie de faire monsieur. Voilà. Non, vous ne vous invectivez pas entre vous s'il vous plaît. C'est très bien. On vous a entendu. Vous avez pris un peu plus de temps que la moyenne. Je vous ai reprise. C'est la dernière fois.

Julie Dumont :

Vous avez 1H15 madame pour débattre mais vous êtes 70 dans la salle. Donc effectivement on partage la parole. Je vous propose de répondre à madame s'il vous plaît.

Aurore Gillmann :

Oui, merci. Deux éléments de réponse. Peut-être parce qu'il y avait beaucoup de choses dans votre prise de parole. La première. Le raccordement qui sera décidé pour le projet sera décidé en fonction du projet. Si c'est 500 mégawatt on fera un raccordement pour 500 mégawatt. Si c'est 1000 mégawatt on fera un raccordement pour 1000 mégawatt. Si c'est 2000 mégawatt on fera un raccordement... Voilà. Tout ça pour dire que c'est important d'en parler maintenant, plutôt que de décider un projet, un raccordement, et dans trois ou quatre ans se dire : ah bien on va faire peut-être un deuxième parc à côté et du coup il faudra faire un deuxième raccordement. Nous ce qu'on dit c'est qu'il faut anticiper le coup d'après, si coup d'après il y a.

Un citoyen :

D'accord. Ce n'est pas ce qui se passe pour le terrestre.

Aurore Gillmann :

C'est ce que RTE propose pour ces raccordements dans le cadre qui est spécifique à ces projets éoliens en mer. Et ce n'est effectivement pas le même cadre que pour les énergies terrestres effectivement. Bon ceci étant dit, vous venez sur la question très importante de l'avenir énergétique à l'horizon 2050. Je me suis permis de partager les scénarios qu'a publiés RTE récemment. Et en fait qui est de répondre à une commande. C'est comment atteindre la neutralité carbone en 2050. Et ce n'est pas de dire il faut le faire. C'est de dire comment on fait pour atteindre cet objectif légal, qui est issu de la Cop21. Ça a été dit tout à l'heure. Dans ces scénarios, il y a un scénario 100% énergies renouvelables pour voir : est-ce que c'est faisable ? Est-ce que c'est réaliste ? Est-ce que c'est absorbable par la collectivité ? La réponse est oui. Il y a des conditions associées. C'est chiffré. C'est documenté. C'est co-construit, concerté avec les parties prenantes. Et l'autre bout entre le scénario 100% énergies renouvelables que vous voyez à droite et le scénario qui a été présenté tout à l'heure 50% énergie renouvelable et 50% nucléaire, il y en a un certain nombre, avec du nouveau nucléaire, prolongation du nucléaire, ce genre de choses. Juste pour un point. C'est que ces scénarios ont été concertés, construits avec les parties prenantes et d'abord évidemment les industriels concernés pour voir si c'était faisable, qu'est-ce qui était faisable, à quel coût, à quelle temporalité. Donc il y a la réalité industrielle qui a été prise en compte. Et juste un, deux éléments de réponse pour commenter ces scénarios, qui peuvent appeler beaucoup de commentaires par ailleurs. Un – Aucun acteur n'a demandé ou n'a dit qu'un scénario 70 ou 100% nucléaire était réaliste. Autrement dit il y a une limite de capacité industrielle à 50% de nucléaire. C'est pour ça que c'est le dernier scénario avec la plus haute part de nucléaire dans ces scénarios. Et autre élément. Dans tous ces scénarios quelle que soit finalement la part de nucléaire ou des énergies renouvelables, on a besoin d'éolien en mer. Et de façon conséquente. De l'ordre de 22 gigawatt pour le scénario 50% nucléaire/50% énergies renouvelables, jusqu'à 62 dans le scénario 100% énergies renouvelables. Ce sont des scénarios qui sont posés sur la place publique pour alimenter le débat. Ce n'est pas là pour préempter des choix que fera l'Etat, que fera la collectivité à l'issue du débat public ici ou ailleurs.

Julie Dumont :

Merci beaucoup. Alors je passe la parole à monsieur. Ensuite il y avait monsieur et voilà il y avait encore... Il y avait un monsieur là-bas.

Un citoyen :

Merci. Bonjour. Patrick Salez. Je suis élu à la Flotte et délégué à la Communauté de Commune. J'aurais beaucoup à dire moi pour défendre le mix énergétique 50/50, contrairement à madame. Mais ça n'est pas le sujet. Je viens tout de suite sur le projet. Un commentaire. Deux questions. Commentaire. Je me félicite, moi, qu'il y ait cette extension du projet. Je suis intervenu sur votre site avec un « oui mais » et ça répond en partie à mon « oui mais », sachant que tout de même, je pense, que cette extension faisait partie tout de même de ce qui a été soumis initialement. Ce que vient finalement faire l'Etat c'est de circonscrire exactement l'extension. Mais donc ce que je veux dire c'est qu'elle ne répond pas forcément à des avis qui ont été déposés à la CNDP, mais il y a une suite logique. Première question. C'est sur le deuxième parc, donc. Vous n'avez pas assez souligné à mon avis qu'il serait sans doute flottant. Et donc je vous interroge sur cette confirmation du fait qu'il sera flottant. Et surtout sur l'estimation de coûts que vous pourriez avoir à propos d'un deuxième parc flottant. Enfin deuxième question et c'est la plus importante pour moi. Je pense quand même qu'une fois que nous avons discuté de l'extension et de la localisation précise, il faut discuter de la puissance. Vous l'avez dit, vous-même. Et nous avons le choix entre deux fois, avec l'extension, deux fois 500 mégas ou deux fois 1000, donc 2 gigas. Et mon problème là c'est qu'on a une distorsion de temps. C'est-à-dire que l'on sait à partir des chiffres que vous avez rappelé, qui sont dans la PPE, qu'en gros on va construire un giga par an jusqu'en 2028 /2030 d'éolien offshore. Mais on travaille sur des scénarios qui sont des objectifs climatiques qui sont à 2050. Notre parc lui ne commencera qu'en 2028 et je pense plus sérieusement 2030 et l'extension est prévue pour un an ou deux ans plus tard. Donc nous ne sommes pas du tout dans cette évolution de 1 giga par an. Et là nous sommes dans

l'incertitude la plus totale. Je termine là-dessus. Quelle est la perspective d'augmentation de puissance dans le cadre de notre projet ? Merci.

Julie Dumont :

Je vous remercie. Je vais m'occuper du timing s'il vous plait. Alors beaucoup de questions là encore. Est-ce qu'on peut... On peut y répondre s'il vous plait ?

Pierre Emmanuel Vos :

Pardon. Merci monsieur pour vos questions. La première sur l'extension circonscrite. En fait l'idée ça a été de l'agrandir jusqu'à la limite du potentiel de l'éolien posé. Donc on est ici avec l'idée de pouvoir proposer au public une extension vers l'ouest, de façon à ce que, en particulier l'effet paysager soit moindre. Donc d'où l'idée, voilà de partir vers le plus possible, le plus loin possible en mer. 60 mètres, pour l'instant c'est la limite qu'on connaît de pose des éoliennes, mais on progresse d'année en année. Le DSF a été bâti en 2000... Il y a trois, quatre ans et est sorti en 2019. Il était basé sur une profondeur de 50 mètres pour les éoliennes posées. On est déjà à 60. Peut-être que demain on ira jusqu'à 65, 70. On ne le sait pas encore, mais c'est très probable. Et c'est pour ça que le projet, au passage, est à caractéristique variable. C'est-à-dire que jusqu'en 2028/2030 on peut choisir d'adapter notre technologie et peut-être qu'en fonction des retours du débat public on pourra aller s'installer même encore au-delà de la zone qui est proposée aujourd'hui sur de l'éolien posé. Alors effectivement l'éolien posé c'est une technologie qui est plus mûre que l'éolien flottant. On est à peine en train de commencer à vouloir développer le flottant comme on l'a dit, en Bretagne Sud qui était un appel d'offre sur ce projet-là, qui était sur du flottant. Et puis en Méditerranée. Mais il n'existe pas encore de ferme commerciale flottante à l'échelle mondiale. Donc la France sera peut-être parmi les premiers pays à avoir un grand nombre de mégawatt qu'ils produisent.

Un citoyen :

Au Portugal non ?

Pierre Emmanuel Vos :

Oui il y en a mais qui ne sont pas encore..., qui ne sont pas industriels entre guillemets. Donc la question du deuxième parc elle est posée effectivement. Au départ on était parti pour essayer de faire deux posés, deux parcs posés. Mais étant donné qu'on réfléchit à partir un petit peu vers l'ouest, enfin ou donner la possibilité au public de partir un petit peu vers l'ouest, peut-être que si on est limité technologiquement on devra passer à du flottant. Donc l'idée c'est de voir un peu comment tout ça va évoluer dans les années à venir. Si on peut poser deux parcs, on le fera. Sinon on réfléchira s'il y a un deuxième parc. Il faut déjà qu'il y ait un premier parc. S'il y a un deuxième parc, un parc peut-être flottant effectivement. Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose ?

Aurore Gillmann :

Sur l'autre question, sur le rythme finalement nécessaire pour les scénarios 2050 publiés par RTE, donc je mets bien dans ce cadre-là, bien ça dépend des scénarios. Le scénario 50/50, 22 gigawatt, on sera à peu près encore à 1 gigawatt par an.

Un citoyen :

Non, pardon. Ce n'est pas, je ne me place pas dans le cadre des scénarios. Si nous avons, nous, à réfléchir sur la puissance, il faut que vous ayez des éléments d'encadrement sur l'évolution française. Or l'évolution française s'arrête jusqu'en 2028. [Oui] Donc on travaille à l'aveugle sur la puissance. On ne sait pas...

Aurore Gillmann :

Oui et non. Parce que les scénarios feront l'objet d'un arbitrage politique à court ou moyen terme. Et effectivement il y aura des élections bientôt aussi. Bon. Voilà. Mais effectivement en fonction des choix qui seront faits sur la base de ces scénarios. On l'a fait à la demande de l'Etat, justement pour préparer la décision. Ce n'est pas pour rien. C'est documenté. On sait combien ça coûte. On sait ce que ça engage comme choix à faire collectivement. Donc on serait dans ces scénarios-là. En fonction du scénario entre 1 gigawatt par an à 2, 3 gigawatt par an pour l'éolien en mer. Ça dépend des choix qui sont faits, des autres énergies, la temporalité. Voilà. Pour quand même répondre à votre question, on sera entre les deux forcément.

Julie Dumont :

Merci. Je passe la parole... Non. Je vais prendre les questions au fur et à mesure. Il y a des personnes ici qui attendent. Non, non.

Un citoyen :

Je suis Jacques. J'habite La Couarde et donc je viens de découvrir un miracle parce que 100% d'énergies renouvelables c'est impossible. Et la G2, l'hydrogène c'est très, très inefficace. Alors en fait ce miracle, d'abord je ne vois aucune raisons pour lesquelles on ne pourrait pas arriver à 75% d'énergie nucléaire industrielle. Ça on a toutes les aciéries qu'il faut, les chantiers navals à relancer, etc... Par contre le miracle en fait c'est le gaz. C'est-à-dire qu'en fait le réseau, les chutes d'énergie se compensent par le gaz, à tel point que l'Union Européenne a déclaré que le gaz était une énergie renouvelable de transition. Et qui fait plein de CO². Autre chose, c'est que le gaz est lié au marché. D'ailleurs l'Union Européenne a refusé des contrats à long terme avec la Russie ou à d'autres et donc c'est complètement fluctuant sur le marché international. Et d'ailleurs encore en plus il est probable qu'on va atteindre le pic de production du gaz et donc les probabilités financières se termineront par une dépendance totale du pays dans le gaz. C'est peut-être ça ce que veulent notre gouvernement et certaines personnes.

Julie Dumont :

Merci. Alors est-ce que vous avez des réponses à apporter à ces questions de gaz qu'on retrouve assez souvent sur le questionnement sur le site ?

Aurore Gillmann :

Oui. Encore une fois les éléments qui sont issus des scénarios documentés, etc... Donc effectivement on peut appeler des moyens thermiques aujourd'hui polluants pour compenser la variabilité de certaines énergies en fonction des besoins, etc..., etc... Demain, encore une fois, si on veut atteindre la neutralité carbone, il est bien évident qu'il faudra se passer de moyens thermiques carbonés. Ça paraît évident mais voilà. Ça aussi on l'a documenté. On a travaillé avec la filière, les filières. Et dans les scénarios qu'on a étudiés, qu'on a publiés, c'est possible. Et on aura besoin de plus ou moins de moyens thermiques gaz ou autres décarbonés en fonction des scénarios. Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire par exemple faire... Comment dire ? Du stockage par exemple des gaz à émission de serre. Voilà. C'est une solution disponible même si elle n'est pas jugée très réaliste pour les besoins français. Dans les scénarios qu'on a étudiés il y a eu beaucoup de transformation d'électricité en hydrogène vert qui lui peut être stocké et restitué ultérieurement pour répondre au besoin. Et qui peut d'ailleurs répondre à plein de besoins divers et variés dans les scénarios qu'on étudie. On est en train d'approfondir cette question. Vous parliez de l'hydrogène. Ecoutez, vous en prendrez connaissance si vous le souhaitez, si vous ne le souhaitez pas. En tous cas on a un approfondissement au premier trimestre prochain sur la question de l'hydrogène puisqu'on voit bien qu'au niveau français et européen ça devient une question centrale pour permettre la transition énergétique et carbone du pays.

Julie Dumont :

Merci.

Un citoyen :

Oui ça marche. Bonsoir à tous. Pierre du Comité Régional des Pêches de Nouvelle Aquitaine. Alors plusieurs points. Vous le savez très bien, la pêche bien sûr est clairement opposée à ce projet. Alors on a pris acte de cette extension à 743km². Alors peut-être avoir un peu plus de précision sur ça parce qu'on sent quand même que la DGEC navigue un peu à vue sur ces questions-là et aussi sur cette extension-là. Bon. Très bien. Ça va un peu plus au large. Mais il faut savoir quand la pêche sera... Il n'y a pas de zones de moindres contraintes. En tous cas il y a eu aussi une réunion pêche la semaine dernière avec les services de l'Etat, la CPDP qui a organisé cette séance-là, mais ce n'est pas suffisant. Il faut mobiliser bien sûr l'ensemble des services de l'Etat. Il faut que la DGEC vienne. Il faut que la DGEC vienne à ces réunions Oui. Il faut que la DGEC vienne, qu'on se mette tous ensemble et qu'on discute, qu'on discute tous ensemble. Parce qu'on a fait mardi c'était bien mais ce n'était pas suffisant. Il faut mobiliser d'avantage les services de l'Etat, que le DGEC vienne. Et voilà vous savez très bien que si vous avez montré les documents, qu'elles sont inexactes par rapport au recensement des navires sur la zone. Vous savez très bien qu'il y a 80% des navires de pêche... Voilà c'est ça, qui font moins de 12 mètres. Et là vous avez des données qui représentent des navires qui font plus de 12 mètres. Donc c'est pas tout à fait exact. Voilà. Donc nous prenons acte de cette extension mais on aimerait savoir pourquoi, quel a été le déclic ? Qu'est ce qui a fait qu'on est passé de 300 km² à 743km² ? On aimerait avoir les informations précises. Pas du bla bla. Voilà.

Julie Dumont :

Merci beaucoup. Alors c'est peut-être une question qui effectivement mérite un petit développement. Donc on va laisser le maître d'ouvrage préciser comment sont apparus ces 743km².

Pierre Emmanuel Vos :

Oui. Merci. Il y avait plusieurs choses dans votre question, plusieurs aspects dans la question il me semble. Alors, bien écoutez en tous cas, merci beaucoup d'être venu et d'avoir participé à la réunion, première réunion pêche, qui n'est pas la dernière. Vraisemblablement on en aura une, voire deux autres. Et comme on l'a présenté pendant la réunion pêche, effectivement l'étude pêche qui a été faite par le CEREMA et dont je vous ai parlé tout à l'heure est une étude qui est faite avec les données dont l'Etat a la propriété. Donc c'est-à-dire qu'on travaille avec nos ressources. Ce qui sera intéressant maintenant ça sera de voir comment on pourrait participer ensemble à élaborer des zones préférentielles pour la pêche par exemple qui seraient plus intelligentes aux vues des pêcheurs, en prenant en considération également vos propres données. Donc on en a parlé mardi dernier. Je pense qu'on en est arrivé au stade où ce qui serait intéressant ça serait de parler de localisation. Donc nous pour ça on peut apporter dans notre panier ce qu'on a, les données IFREMER, etc... Comme vous l'avez dit, les petits bateaux ne sont pas géolocalisés. Donc il faut qu'on ait la possibilité d'avoir de l'information de votre part sur ce point-là. Voilà. L'étude pêche est une étude qui spatialise sur la base de bateaux de plus de 12 mètres. Or la flottille locale est à 80% une flottille de moins de 12 mètres. Donc effectivement on passe à côté d'un certain nombre de bateaux, d'un grand nombre de bateaux pour la spatialisation. En revanche pour la valeur économique de la pêche, avec les données SACROIS, je ne vais pas rentrer dans le détail, on a une meilleure approche de la valeur économique pour l'ensemble de la flottille. Donc maintenant nous ce dont on est en attente c'est d'avoir aussi les données qui existent du côté des pêcheurs sur en particulier la zone des 20.000. Voilà. Donc merci d'être venu. Merci aussi d'avoir participé. Et on continue évidemment le dialogue. Dialogue qui à mon avis, si le projet devait se poursuivre devra s'instaurer dans le cadre d'un groupe technique beaucoup plus pérenne tout le long de la préparation du projet, voire même une fois qu'il sera rentré en exploitation. Et donc là-dessus on sera nous aussi très vigilants du côté de l'Etat. Alors moi je suis côté DREAL, ce n'est pas forcément effectivement la première administration avec laquelle vous avez à faire. Mais avec la DDT, la préfecture maritime et la DIRM qu'on se monte un groupe de travail très

précis sur le sujet. Oui j'espère qu'on aura notre réunion localisation qui va venir assez vite maintenant. Alors... Je... Pour ce qui est des raisons de l'agrandissement de la zone, je vous l'ai dit. C'est déjà d'une part le fait qu'on nous a indiqué que cette zone de 300 km² ne permettait pas de prendre en considération l'ensemble des enjeux, pour essayer de définir une zone préférentielle d'installation des éoliennes. Donc, là on donne une respiration spatiale d'une certaine manière en permettant d'approcher le projet d'une manière différente sur une zone plus grande. Alors l'idée c'est effectivement de... On l'a agrandie vers le sud, vers l'ouest et légèrement vers le nord. L'idée c'est de donner en tous cas la possibilité d'un point de vue de certains effets, par exemple l'effet visuel, de pouvoir partir un peu plus au large. Alors ce n'est pas le seul. Donc on nous a fait la remarque de l'effet paysager. Il y a des parcs en Europe où les éoliennes sont installées à une dizaine de kilomètres du bord de la..., de la côte pardon. Donc là on est en train de donner la possibilité de s'installer à 35/40km des côtes. Donc ça c'était un des premiers objectifs. Et un deuxième objectif aussi c'est que les pêcheurs nous ont fait remarquer qu'eux avaient besoin de la borne des 20 miles pour pouvoir pêcher. Donc là on est pour l'instant en toute limite de 20 miles. On a des tout petits bouts qui débordent, un tout petit peu plus loin mais on est à la limite des 20 miles. Donc ça va être un jeu de discussions aussi autour de cette limite des 20 miles, pour voir comment on peut au mieux installer le parc en prenant en considération cet usage-là. Et puis on a un petit bout aussi qui déborde du Parc Naturel Marin. Donc on nous avait fait des remarques aussi sur le fait qu'on était en Parc Naturel Marin. Rien n'interdit, je le redis, d'installer des énergies marines renouvelables dans un parc naturel marin. Réglementairement c'est tout à fait possible. Voilà. Mais on a pris en considération ça aussi. Donc on déborde un tout petit peu du Parc Naturel marin. Ça peut donner des pistes pour l'installation d'une zone préférentielle, enfin d'une zone de projet en mer. Voilà. Au sud on est parti un peu plus au sud mais on ne pouvait pas aller très loin parce qu'on est, on se retrouve vite en présence de la zone tampon du Phare de Cordouan qui est de 29.2km et qu'on a voulu respecter. Et puis au nord-est donc c'était cet enjeu majeur que nous a fait remarquer la Direction de l'eau et de la Biodiversité à Paris de la présence des puffins donc qui a d'emblée été un choix d'enlever cette possibilité-là d'installation pour le parc. Voilà.

Julie Dumont :

Alors je vais faire dans l'ordre. Un. Deux. Trois. Quatre. Cinq. Six.

Un citoyen :

Oui, bonjour. Philippe Collectif NEMO. Je voulais faire tout d'abord une remarque sur le périmètre. Ça ne répond pas du tout à la question de la biodiversité puisque vous occupez toujours très largement les zones Natura2000 et le Parc Naturel Marin. Et j'ai deux questions par rapport à ça. Je vais être assez court. Premièrement pourquoi est-ce que la France est le seul pays en Europe qui se permet d'installer des éoliennes industrielles dans des zones protégées comme les zones Natura2000 ? Et deuxièmement vous posez la question, vous indiquez qu'il y a des études environnementales. Ce sont des études bibliographiques. Il n'y a eu aucune étude d'impact par rapport à un phénomène aussi nouveau que les éoliennes et qui vont à travers on le sait, le bruit, les vibrations, le métal, le béton bouleverser fondamentalement nos écosystèmes. Voilà.

Julie Dumont :

Merci monsieur. Donc on va laisser, une réponse courte. C'est des sujets qu'on...

Pierre Emmanuel Vos

Alors réponse courte. Alors la France n'est pas le seul pays à installer des éoliennes en sites Natura2000. Il y en a dans le nord de l'Europe. J'ai une carte. Je pourrais vous la montrer. [Royaume-Uni] Royaume-Uni. [Danemark – Allemagne] Oui. Et au Royaume-Uni il y a des éoliennes dans des sites Natura2000. Il y en a aussi en Suède depuis très peu, ou en projet en Suède. Donc ce n'est pas le seul pays qui en fait et encore une fois la réglementation Natura2000 n'interdit pas

l'installation des énergies marines renouvelables. C'est quand même une approche aussi Natura2000 qui est très différente. On a beaucoup évolué dans l'approche de l'écologie. On n'est plus dans le schéma du parc national terrestre de l'époque où on avait une zone centrale et une zone périphérique. Zone centrale où tout était interdit. Ça c'est le modèle années 60. Aujourd'hui on essaie de faire des choses qui sont beaucoup plus intégratives de l'ensemble des usages. Et c'est l'objectif de Natura2000 avec un document d'objectifs et avec des mesures de gestion qui prennent en compte l'ensemble des usages. La pêche, les granulats marins et éventuellement l'installation d'énergies marines renouvelables. Donc c'est tout à fait possible. Alors vous nous dites : pourquoi pas d'étude d'impact ? Eh bien parce qu'on progresse. Donc c'est-à-dire qu'on a un timing d'approche de l'environnement. On commence par faire une étude de ce qui existe dans la zone en termes de bibliographie, de l'ensemble de la connaissance qui existe. On s'est pour ça tourné vers le Parc Naturel Marin qui nous a fourni l'ensemble de ses données. Je le redis. Ensuite on s'est..., on a adopté la demande du Comité Interministérielle de la Mer de 2019, de suivre les projets éoliens par le biais du Conseil Maritime de Façade. Donc c'est ce qu'on fait. On a une commission spécialisée éolien en mer de ce Conseil Maritime de Façade qui rassemble l'ensemble des acteurs sociaux professionnels qui sont intéressés par le projet. Et on lui a adjoint un conseil scientifique de 20 scientifiques volontaires qui viennent des laboratoires Liens à La Rochelle, EPOC à Bordeaux, et Centre de la mer à Biarritz, et qui relisent nos études. Donc d'abord qui ont été faites par l'Office Français de la Biodiversité, qui relisent nos études, qui nous ont fait des commentaires, qu'on a pris en considération et que vous trouverez à la fin de l'étude bibliographique environnementale. Et tout le long de la vie du projet on va être suivi par ce comité scientifique qui va nous guider dans nos choix, notamment lors de la construction du cahier des charges pour être sûr qu'on ne passe pas à côté de certains aspects environnementaux quand on essaiera de trouver notre industriel pour construire le projet.

Julie Dumont :

Merci beaucoup. Alors je passe la parole à madame. Après c'est monsieur. Non, avant. Ah d'accord la question a été posée.

Un citoyen :

Pas de problème. Je n'étais pas spécialement pressé. En fait je voulais revenir un peu sur tous ces scénarios de mix énergétiques 2050. Bon c'est vrai qu'il y a beaucoup de spéculation. On ne sait pas si on va réussir à atteindre la neutralité carbone. On ne sait pas si on va répondre à tous les besoins énergétiques, si on va mettre en œuvre la sobriété nécessaire. Moi je m'intéresse plutôt à ce qui se passe aujourd'hui. Je regarde l'application de RTE qui s'appelle ECO 2MIX qui, en temps réelle, donne la production d'électricité en France et la consommation. Ce que j'ai remarqué pour la semaine dernière c'est que ça n'a échappé à personne, il a fait froid. Il y a eu des appels de puissance jusqu'à 80 gigawatt pour toute la France, parce que la France se chauffe beaucoup avec de l'énergie électrique. Et sur ces 80 gigawatt il y avait 10 gigawatt qui était importé de nos pays voisins, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne. Donc tous ces vilains pays qui utilisent le gaz et qui essaient en parallèle aussi de développer l'éolien. Donc nous on se targue d'avoir un beau parc nucléaire. C'est vrai, c'était une belle réussite industrielle. Mais aujourd'hui on n'arrive plus vraiment à en construire et puis Flamanville c'est 10 ans de retard. C'est des coûts qui ont explosés. Ce n'est toujours pas en ligne. J'espère qu'on va être capable d'en construire des nouvelles parce que d'après les scénarios on en a besoin. Besoin d'autres choses aussi. Et l'éolien c'est déployable assez rapidement. Et certes il y a des jours il n'y a pas de vent. Ça n'a échappé à personne. On fait tourner des centrales à gaz mais on les fait tourner pas tout le temps. Et de gaz c'est la moins polluante. C'est vrai que c'est polluant mais c'est la moins polluante des énergies fossiles. Et on a des ressources qui sont plus importantes que celles du pétrole. Voilà c'était juste une intervention énergétique.

Julie Dumont :

Merci. Oui effectivement vous pouvez faire des commentaires, et pas seulement poser des questions. Alors, j'avais plein de mains. Non je n'en ai plus. Si... J'ai celle-ci.

Un citoyen :

Bonjour. Patrick, simple citoyen, habitant au Bois Plage. Je voudrais vous faire part de deux inquiétudes sur les éoliennes en fait. Les éoliennes elles... Ces deux inquiétudes sont liées aux phénomènes de pollutions avec un s à la fin. Les éoliennes en fait pour se protéger de la corrosion marine elles utilisent un anneau sacrificiel. Le problème c'est que cet anneau relâche en continu des métaux lourds et à minima de l'aluminium. L'Allemagne par exemple dit qu'il va y avoir 13.000 tonnes d'aluminium de relâché dans la Baltique sur ¼ de siècle. Et moi ça m'inquiète énormément parce que tous ces machins lourds on va les retrouver dans la chaîne alimentaire, dans la pêche. Enfin un peu partout. Donc qu'est-ce qui est prévu là ? Parce que ça c'est quand même une mise en danger de la santé des populations. Il faut faire attention. Et la deuxième pollution, elle est toute simple. Qu'est-ce qu'on fait des pâles ? Parce que les pâles elles ne sont pas recyclables. Et sur la terre ils les enfouissent dans des trous.

Julie Dumont :

Alors. Donc on va répondre à ces deux questions. La question des anneaux sacrificiels. Et... Alors vous ne débâchez pas entre vous. On va essayer de faire un truc un peu propre. Alors les anneaux sacrificiels qui lâchent des métaux lourds dont de l'aluminium. C'est la première, première question. Et les pâles, le recyclage ou la fin de vie en tous cas des pâles d'éoliennes.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors pour les anodes sacrificielles, effectivement certaines éoliennes sont équipées d'anodes sacrificielles qui peuvent relarguer des métaux dans le milieu. De plus en plus on se dirige vers l'utilisation de courant inversé, donc pour essayer justement de relarguer ces métaux dans le milieu. Et on progresse tous les jours. Ça fait le lien avec la deuxième question sur le recyclage des pâles. Siemens a lancé des pâles 100% recyclables, donc à partir de maintenant on pourra utiliser des pâles recyclables. Et parallèlement à ça, les pâles lorsqu'elles sont..., qui sont en composites, qui sont effectivement sur le terrestre difficilement recyclables, sont utilisées en cimenterie. Elles ne sont pas enterrées. Elles sont utilisées en cimenterie et on commence à trouver des débouchés pour l'utilisation sous forme de produits dérivés du composite en question.

Julie Dumont :

Merci. J'avais une question au fond parce qu'on oublie souvent le fond. Donc j'essaie de me balader équitablement. Ne vous inquiétez pas. Il reste ½ heure. Donc normalement vous aurez le temps de poser vos questions. Allez-y monsieur.

Un citoyen :

Oui. J'avais une question mais surtout un commentaire d'abord. En fait vous nous dites toujours qu'il est possible de mettre des éoliennes partout en zone Natura2000, dans un parc naturel marin. Mais vous oubliez de finir la phrase en disant à condition que la construction de ces éoliennes, leur exploitation, n'engage pas de préjudices, de dommages aux environnements marins que ça soit les écosystèmes ou que ça soit la biodiversité, virgule, et également aux activités socio-économiques. Et je trouve monsieur que vous l'oubliez toujours. Donc vous nous dites tout est possible mais la condition d'exercice et d'exploitation est extrêmement importante. Et comme à priori on ne s'entend pas sur ce sujet-là, effectivement je pense que ça radicalise un peu les positions puisque vous ne faites que dire que c'est possible, alors que vous devriez dire à condition que ça soit non dommageable pour les milieux marins et pour les activités socio-économiques. Maintenant une fois qu'on a dit ça moi je voudrais simplement revenir à la carte, parce que vous nous dites, on vous a

écouté, tout va bien, et on va faire une petite zone qui est agrandie. On a agrandi sur l'ouest. Et notamment vous nous faites part d'une information absolument stupéfiante c'est que les puffins des Baléares seraient dans ce coin-là et comme ils sont dans ce coin-là, on pourrait faire glisser le parc éolien légèrement sur l'ouest. Alors je peux vous confirmer une chose pour connaître bien les puffins des Baléares. Ils sont dispersés sur toute la zone jusqu'en Bretagne. Et franchement parler de concentration de puffins des Baléares dans cet endroit et justifier comme ça, qu'on fait bouger à l'ouest le parc, ça me paraît quand même tout à fait, au moins étonnant, en tous cas inexact. Et puis donc je reviens à cette question initiale. Pourquoi dites-vous, on vous a écouté, alors que vous remettez cette zone en l'augmentant. Et on peut dire que c'est plutôt pour accueillir 2 gigawatt plutôt qu'1 gigawatt, en l'augmentant dans la même zone Natura2000, dans le même Parc Naturel Marin avec donc les mêmes conditions d'exploitation. Donc moi je ne comprends pas cette ouverture que vous semblez indiquer être une écoute du débat public où 80/85% des gens ont dit cette zone n'est pas adaptée à cette installation industrielle.

Julie Dumont :

Merci beaucoup. Alors il faut répéter. Je vais quand même vous laisser répondre mais je crains qu'il y ait des répétitions. Je vous laisse répondre. Allez-y.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors dans l'approche je ne pense pas avoir dit que le fait d'exclure la zone nord-est voulait dire qu'il n'y avait pas de puffins ailleurs. J'ai dit simplement que c'était une zone qui ressortait sur les cartes à partir des 10 ans de mesures qui ont été utilisées pour faire ces cartes. 10 ans de transect. C'était une zone qui était clairement très utilisée par le puffin, d'où son exclusion. Je n'ai jamais dit qu'ailleurs il n'y avait pas de puffins. Au passage donc, ça nous amène à l'idée aussi là comptant aussi pour la localisation. C'est également vrai avec les associations environnementales. Nous on apporte une étude bibliographique qui s'est basée sur l'ensemble de la connaissance, sur une dizaine d'années de mesures. On a également des experts d'usage, d'usage dans la salle en particulier qui connaissent la nature locale. Et on attend également aussi, s'ils le souhaitent, qu'ils viennent participer pour nous apporter leurs connaissances, puisque, nous, on a apporté les nôtres. Ils nous apportent leurs connaissances du milieu pour pouvoir enrichir cette approche et choisir l'endroit le plus intéressant et le moins dommageable pour l'installation d'éoliennes en mer. Donc je crois qu'il y aura des réunions thématiques sur l'environnement. Et on tend la main aux associations environnementales pour qu'elles viennent participer à ces réunions et nous apportent leurs connaissances. C'est vraiment important. Et c'est d'ailleurs dommage, au moment de la constitution du conseil scientifique, on a aussi tendu la main à ces associations environnementales pour que certains de leurs scientifiques participent à nos côtés au conseil scientifique, et ça n'a pas été possible. Donc c'est dommage, mais peut-être qu'on peut rattraper ça dans un deuxième temps. Voilà.

Julie Dumont :

Merci. Madame, allez-y.

Une citoyenne :

Bonjour je m'appelle Annie. Citoyenne aussi tout simplement. Moi j'aurais voulu avoir quelques précisions. On parle de 500 mégawatt, 1000 mégawatt. Vous avez parlé de térawatt pour des centres... Et je voudrais savoir 500 mégawatt par rapport à ce que ça produit, par rapport à une centrale nucléaire, par exemple la centrale de Blaye. Combien elle produit par an ? 500 mégawatt ça serait la production annuelle c'est ça ? Du parc éolien ? Et donc c'est 500 mégawatt comparé par exemple à la centrale nucléaire de Blaye qu'est-ce que ça représente ? Je veux dire, on parle... On n'a pas tellement de... On ne se rend pas compte exactement de ce que ça représente. Et ma deuxième question ça serait : est-ce bien nécessaire d'investir de telles sommes d'argent pour un parc de 500 mégawatt ou peut-être 2000 mégawatt ? On ne sait pas. Comparé à la production de la

Centrale de Blaye. Ne serait-il pas plus intéressant de dépenser ces sommes colossales d'argent dans peut-être la rénovation dans des bâtiments énergétiques pour justement diminuer l'impact, plutôt que d'aller détruire d'autres zones et... Vous voyez ce que je veux dire ? Est-ce que ça vaut le coup pour 500 mégawatt de dépenser de telles sommes d'argent quoi.

Julie Dumont

Alors peut-être revenir effectivement sur 500, 1000 ou 2000, qui sont les propositions qui sont mises au débat. Combien ça produit en comparaison d'une centrale nucléaire ou d'un réacteur. Et peut-être ramener un peu à des éléments budgétaires donc sur un projet qui est à 1.5 milliards.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors... Alors, donc 500 mégawatt c'est une puissance. Il faut la traduire en mégawattheure. C'est ça qu'on utilise en fait comme unité de mesure pour la consommation d'énergie. 500 mégawatt ça représente la consommation finale d'énergie en Charente-Maritime d'une année. Voilà à peu près ce que ça représente. A Blaye chaque réacteur fait 900 mégawatt et il y a quatre réacteurs. Voilà. Donc ça fait 3600 mégawatt. [A Blaye c'est 25 térawatt c'est ça ?] Je ne sais pas. Il faut multiplier par le nombre d'heures de production...

Julie Dumont :

Est-ce qu'on peut dire que c'est la moitié de la production d'un réacteur du coup ?

Pierre Emmanuel Vos :

500 mégawatt c'est la moitié, alors un petit peu plus que la moitié [un petit peu plus que la moitié que la puissance d'un réacteur] d'un réacteur en puissance...

Un citoyen :

Il faudrait combien de parcs éoliens comme celui-ci pour éventuellement atteindre la puissance de la centrale de Blaye ?

Pierre Emmanuel Vos :

Alors la puissance de la centrale de Blaye pour l'instant elle est de 3600 mégawatt. Mais il y a deux réacteurs qui sont... [Il y en a quatre à Blaye] oui il y en a quatre mais il y en a deux qui fonctionnent en permanence. Il y en a deux autres qui sont toujours un peu en train de se poser la question s'ils peuvent marcher ou pas. Donc je ne sais pas. On va prendre la base des quatre. Ça fait 9X4 36. Ça fait 3600 mégawatt, donc il vous faut. On a dit que c'était 130km² pour 1gigawatt, 1000 mégawatt.

Un citoyen :

Combien de parc de 500 mégawatt il faudrait pour compenser la centrale de Blaye ? [Sept]

Pierre Emmanuel Vos

Sept. Sept

Julie Dumont :

Ah voilà. Il y en a qui savent plus sur le sujet que les autres.

Un citoyen :

Non ça ne fait pas 7 parcs de 500. Je ne pense pas.

Pierre Emmanuel Vos :

Pourquoi ? Si. La puissance de Blaye c'est 3500 mégawatt, 3600. Donc 7X5 35 – 3500 C'est la même chose.

Un citoyen :

La puissance de Blaye elle fait plus... Elle ne fait pas 3500 mégawatt.

Pierre Emmanuel Vos :

C'est quatre réacteurs de 900. 4X9 36 – 3600 mégawatt.

Julie Dumont :

Bon. Donc 7. Ça semble être la réponse. Alors attendez, il y a mon collègue qui est spécialiste.

Un citoyen :

Non mais il y a le facteur de charge à prendre en compte aussi. Est-ce que vous pourriez préciser ?

Pierre Emmanuel Vos :

Le facteur de charge donc c'est... Le Facteur de charge pour l'éolien en mer c'est 40%. Donc ça veut dire qu'à 40% du temps les éoliennes produisent à leur puissance maximale. Donc en fait si vous voulez calculer la production des éoliennes en mer, vous prenez la puissance globale 500 mégawatt par exemple, vous les multipliez par 0.4 et vous multipliez par le nombre d'heure d'une année. Donc ça fait je crois, de souvenir, dans mon souvenir 500mégawatt ça fait 1.752.000 kilowattheure. Et ça, ça couvre la consommation d'une...

Un citoyen :

Vous venez de nous dire qu'il y a des réacteurs de Blaye qui ne fonctionnent pas donc ça veut dire que le facteur de charge de Blaye est de 50%.

Un citoyen :

S'il vous plait le nucléaire c'est en gros 60% de facteur de charge me semble-t-il.

Julie Dumont :

Bon là... Je vous propose... C'est des questions, juste pour rappel, qui sont posées plusieurs fois sur notamment le site du débat. Donc vous allez retrouver des chiffres, parce que c'est vrai que c'est des calculs qui peuvent être complexes et chacun d'entre vous n'a peut-être pas envie de rentrer dans le même niveau de détail. Donc pour ceux que ça intéresse, sachez que vous avez de la documentation, des réponses et des... Vas-y, dis le moi. [Il y a la question prix aussi] Oui voilà. Et toutes les questions de coûts qui sont dans la foire aux questions. Il y a vraiment... Il y a 200 questions qui ont été posées, de la plus simple à la plus complexe. Donc voilà, selon les niveaux vous pourrez aller explorer les choses. Alors il y a monsieur, monsieur et monsieur.

Un citoyen :

Oui. Alors [Si, si c'est bon, ça marche, ça marche. Parlez dedans] Je suis marin retraité. Je pose la question, la tenue à la mer de ces éoliennes, lorsqu'il y a des avis de coup de vent avec des forces de vent de 130km/h et de la houle de 8 mètres de hauteur. Est-ce qu'elles sont ancrées au sol ou flottantes ?

Julie Dumont :

Ne me regardez pas. Ce n'est pas moi qui vais vous répondre. Mais... On va reprendre. C'était votre unique question. Voilà. Donc la résistance aux éléments dans lesquels..., dans cette zone, donc houles, vent, des éoliennes. Merci de votre question.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors pour répondre à monsieur, les éoliennes sont ancrées au sol. Oui. Voilà. Et pour ce qui est des forts coups de vent, les éoliennes elles fonctionnent un peu comme un voilier donc on peut les...

Un citoyen :

Et lorsqu'à 130km à l'heure, est-ce qu'elles continuent à tourner ?

Pierre Emmanuel Vos :

Oui, oui. A 130km à l'heure elles continuent à tourner. Mais par contre quand elles atteignent...

Julie Dumont :

Laissez répondre.

Pierre Emmanuel Vos :

... leur vitesse limite on les met en berne, en drapeau comme une voile, de façon à ce qu'elles ne prennent plus le vent, de façon à ce qu'elles ne soient pas endommagées.

Un citoyen :

On voit celles qui sont de l'autre côté de la tranche. Là. Celles qui sont de l'autre côté de la tranche. Il y en a six ou sept. Il y en a qui ne tournent pas quand il y a du vent.

Julie Dumont :

Alors est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi des fois ça ne tourne pas.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors c'est éoliennes terrestres, donc je ne sais pas quelle est la limite de vent pour l'éolien terrestre. Mais donc j'imagine que si elles ne tournent pas et si c'est parce qu'il y a beaucoup de vent c'est qu'elles sont mises en drapeau justement pour ne pas être abimées. Voilà, là on n'est pas sur ce... On n'est pas sur des éoliennes de même taille, etc... On est sur des éoliennes qui supportent des vitesses de vent très, très fortes.

Un citoyen :

Oui. Tout à l'heure j'ai pris le micro parce que je voulais réagir. Sylvain. Voilà, moi je voulais poser une question sur le fonctionnement du CNDP. Depuis maintenant un certain nombre de semaines des questions sont posées. Alors quand il y a une réponse administrative, rapidement la réponse est faite. Quand il y a des vraies questions techniques, la réponse on l'attend toujours. Alors je ne vois pas comment on alimente le débat si les vraies questions techniques il n'y a pas les réponses. Ça c'est la première chose.

Julie Dumont :

Vous parlez en séance ou sur le site ?

Un citoyen :

Sur le site. Oui sur le site. Et puis lors de la première réunion vous nous aviez parlé et vous nous aviez même conviés à participer à des groupes de travail techniques. Je ne sais pas où ils sont. Je ne sais pas quand ils vont se mettre en place. Vous parlez d'une commission scientifique. Je n'ai pas d'infos là-dessus. Pourtant régulièrement je vais sur le site. Voilà ma question elle est là. Je pense que là, c'est un avis, je pense que si vous ne répondez pas aux questions techniques qui sont posées, même si elles sont complexes, en mettant les moyens pour pouvoir y répondre, vous allez générer beaucoup de frustrations. Merci.

Julie Dumont :

Alors je vais me permettre de faire un premier début de réponse à monsieur. Donc le site du débat. Vous avez des questions qui sont adressées à la CNDP. Elles concernent le débat public. Nous y répondons dans un délai extrêmement rapide. C'est ce que vous appelez les réponses administratives. Ensuite vous avez des questions techniques sur le projet qui sont posées, non pas à la CNDP mais au maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage prend un temps qu'initialement nous avons estimé maximale à 15 jours. Il se trouve que certains, là je vais être très claire, ont joué la stratégie de l'engorgement. C'est-à-dire que nous avons eu certaines collectivités et certains acteurs qui nous ont balancé 70 questions d'un coup. Donc impossibilité totale de répondre dans les temps. Eh oui. Donc là on en est à 200, 200 questions sur le site. Il faut savoir que sur des débats similaires globalement on n'est pas du tout sur ces chiffres-là. Il y a exceptionnellement des débats qui sont à ces hauteurs-là. Voilà. Toutes les réponses quasiment ont été produites. Je vous encourage à aller regarder parce qu'il y en a un paquet qui ont été soldées, notamment sur les deux dernières semaines. On a fait des points réguliers pour essayer de s'organiser, puisque le maître d'ouvrage produit une réponse. Les réponses techniques souvent sont assez longues, il faut bien le dire et assez complexes, et demandent des recherches et surtout ne mobilisent pas uniquement les personnes que vous avez en face de vous ce soir, mais plusieurs services pour réussir à y répondre. Et ensuite nous, la CNDP, nous relisons toutes les réponses formulées pour vérifier qu'elles répondent bien à la question qui avait été posée. Sachant que certaines personnes sur le site posent des questions, comment dire, en enfilade. Vous avez trois, quatre questions dans la même question. Donc il y a trois, quatre réponses dans la même question. Donc il y en a 200 mais en réalité il y en a beaucoup plus. Voilà, donc on essaie au maximum, nous CNDP d'être vigilants sur la qualité des réponses apportées avec des relectures qui parfois nous amènent à plusieurs échanges avec le maître d'ouvrage, chose que vous ne voyez pas effectivement sur le site. Mais aujourd'hui, Luc je parle sous ton contrôle, combien on a de réponses publiées, validées publiées ? Plus de 150 je pense. Il en reste une quarantaine je crois qui sont un petit peu... Voilà où on n'est pas d'accord parce que, on va être très transparent avec vous, comme on vous l'a dit la CNDP fait une relecture des réponses qui sont apportées par le maître d'ouvrage. Et parfois on ne veut pas valider cette réponse parce qu'il y a des choses qui ne sont pas, qui ne sont pas claires, ou trop techniques, ou incomplètes. Souvent c'est surtout sur l'incomplétude qu'on intervient. Voilà. J'espère avoir répondu plus largement possible, mais ce n'est pas nous qui répondons aux questions. Ah oui les groupes de travail thématiques. Il y a plusieurs ateliers thématiques. Toutes les dates sont publiées sur le site de la CNDP. Donc atelier paysage, atelier environnement. C'est pas encore publié ? Ah pardon. Excusez-moi. Donc ça arrive. Donc ne vous inquiétez pas, vous aurez l'information et vous pourrez venir participer en vous inscrivant, un petit peu dans les premiers, parce que là on va être sur de l'atelier donc des jauges à 50 personnes à peu près. On ne sera plus sur des formats... Bon 50 personnes ça fait déjà tout ça. Mais sur les précédentes on a eu des réunions à 300 personnes et on ne peut pas avoir un travail de qualité à 300 personnes. Donc là il y a des ateliers qui vont être prévus et très sincèrement, enfin là aussi je parle un petit peu sous le contrôle du budget que nous avons aussi, parce qu'on a un budget qui est cadré, s'il faut refaire des ateliers parce que certains n'ont pas pu y participer eh bien on le fera. De la même façon que le débat aura un mois de plus, cette fois-ci à la demande du maître d'ouvrage mais nous on était plutôt partant aussi pour étendre ce débat qui prend beaucoup

d'ampleur. Donc s'il faut on associera d'autres réunions. Et ne vous inquiétez pas, tout est transparent et publié. Ce qui est le conseil scientifique. Là par contre je vais peut-être laisser monsieur Vos répondre sur ce qu'est ce conseil scientifique.

Pierre Emmanuel Vos :

Oui, alors le conseil scientifique c'est un groupe de scientifique volontaire auquel on a fait appel pour nous suivre dans l'élaboration de notre étude bibliographique environnementale. Et ensuite dans tout le cadre de la préparation du projet, dans le suivi de l'étude d'impact qui sera faite si le projet se fait par RTE et le lauréat. Et ensuite dans le début d'exploitation du parc lui-même. Donc ils vont nous apporter leurs connaissances au fur et à mesure que le projet se développe. Ce sont 20 scientifiques qui ont répondu présent et qui viennent des laboratoires de La Rochelle, de Bordeaux et de Biarritz. Donc ils sont dans tous les différents types de compétences, soit sur l'avifaune, soit sur les cétacés, etc... Ils couvrent tous les compartiments dont on a parlé tout à l'heure. Et on les réunit régulièrement. On les a réuni deux ou trois fois dans le cadre de la préparation de l'étude bibliographique environnementale que je vous ai présenté tout à l'heure. Et on continue à le faire, donc... Voilà. Là il vient d'être décidé la création d'un observatoire de l'éolien en mer. Donc ils vont aussi participer à faire remonter les besoins qu'il y a sur le terrain, d'études complémentaires, de choses comme ça. Donc on travaille avec eux régulièrement. Mais c'est indépendant du débat public. C'est quelque chose qu'on a monté et qui va être pérenne.

Julie Dumont :

Alors merci. Je vous donne la parole juste après avoir donné la parole à quelqu'un qui n'a pas encore pris... Qui c'est qui... Voilà. Je privilégie les gens qui n'ont pas encore parlé et ensuite je vois qu'il y en a d'autres qui ont parlé qui lèvent le doigt. Il n'y a pas de souci. J'arrive.

Un citoyen :

Oui bonjour. Bertrand Saint Clément des Baleines. Je voulais juste avoir un éclairage. J'ai cru comprendre que l'extension que vous proposez sur la zone au large d'Oléron permettrait un éventuel dédoublement et donc un deuxième champ d'éoliennes qui correspond à la troisième question à laquelle nous sommes censés répondre. Faut-il ou non un deuxième champ d'éoliennes ? Cela voudrait-il dire que ce deuxième champ d'éoliennes serait soit au large d'Oléron, soit au large de l'île de Ré comme jusqu'à présent on nous avait présenté ce projet, à débattre, à partir de 2024 si j'ai bien entendu. Autrement dit les deux projets seraient-ils concurrents quant à leur zonage ? Je ne sais pas si j'ai été bien clair. S'il y a un deuxième champ d'éoliennes, une démultiplication sur la zone d'éolien suite à l'augmentation de l'espace, ça répondrait à la deuxième démultiplication dont on nous a parlé dans des précédentes réunions alors que la démultiplication dans les précédentes réunions se situait plutôt au large de l'île de Ré dans la zone jaune que nous voyons au nord de la carte. Est-ce que ça veut dire que ça serait dans un deuxième temps soit au large de l'île de Ré, soit au large de l'île d'Oléron ? C'est pour ça que je voulais mieux comprendre ce que j'ai entendu.

Julie Dumont :

Merci.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors merci monsieur pour votre question. Donc là ce qui est représenté en..., ce qui est représenté en jaune, enfin en orange. Je vais enlever le micro. Vous m'entendez bien ? Toute cette partie-là c'est effectivement, en orange, là vers la côte, c'est le potentiel éolien posé. Le potentiel éolien posé donc c'est tout ce qui permet de voilà, d'avoir de la production éolienne en posé au large des côtes sud atlantique. Le départ c'est 300 km² étendu à 743 km². Les deux, pour répondre à votre question clairement, les deux parcs envisagés s'il devait y avoir deux parcs, sont tous les deux envisagés ici,

donc plutôt au droit de l'île d'Oléron. Il n'a jamais été prévu qu'il y ait pour le moment un parc au large de l'île de Ré. Ça a toujours été dans la zone de 300 km² ou légèrement en dehors, de trouver deux parcs, la possibilité de poser deux parcs. Et maintenant c'est dans cette grande zone ici qui reste au sud du rail d'accès au Port de La Rochelle. La zone en jaune au nord correspond au potentiel éolien posé, c'est-à-dire que c'est les endroits où on pourrait développer de l'éolien. Mais dans le cadre de mon mandat, là, moi, je n'ai pas, on ne discute pas de poser de l'éolien là-haut, on parle, on discute de poser de l'éolien ici.

Julie Dumont :

Dans le cadre de ce débat public c'est cette zone que l'Etat propose à la réflexion. Alors. Oui, il y a encore, des gens qui n'ont pas encore pris la parole, qui veulent prendre la parole.

Une citoyenne :

Bonjour. Maryse (problème micro) Maryse, habitante sur Ars. Moi... Merci votre projet en tout début d'exposé vous mettiez l'accent sur la diminution de la consommation, de notre consommation, à peu près de 1/3 d'ici 2050. Qu'est-ce que vous envisagez pour cette diminution pour que chacun, chaque citoyen lambda puisse diminuer sa consommation ? Donc est-ce que vous avez envisagé une façon pédagogique d'éduquer les gens à diminuer leur consommation ce qui n'en prend pas, aujourd'hui ce qui n'en prend pas le chemin ? Vous envisagez peut-être de faire une distribution de bougies à tous les foyers pour diminuer notre consommation électrique ou autres ? A voir. Donc. Parce que c'est bien beau, consommer, consommer, mais dans le début de votre exposé, vous avez bien noté qu'on diminuait notre consommation énergétique. Alors comment c'est envisagé et je crois qu'il faut l'envisager dès maintenant, parce qu'éduquer les gens c'est quand même quelque chose.

Julie Dumont :

Est-ce que vous souhaitez apporter une réponse sachant qu'effectivement ce n'est pas forcément la compétence principale.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors la réponse qu'on peut apporter. En tous cas c'est, qu'il y a deux axes sur lesquels on peut agir. D'une part c'est celui de la sobriété. Donc ça, ça nous concerne tous. C'est-à-dire quand on sort d'une pièce est-ce qu'on éteint ou pas la lumière ? C'est des tout petits gestes mais il y a des tas de choses à prendre en considération dans ce cadre-là. Et je peux vous dire, moi chez moi, à la maison, il y a encore du progrès à faire, avec les enfants par exemple. Donc c'est la sobriété. La sobriété énergétique. Et puis il y a un axe sur lequel l'Etat et les collectivités réfléchissent, mais également les industriels c'est celui de l'efficacité énergétique. Donc cette efficacité énergétique elle peut passer dans l'ensemble des process industriels. Tous les industriels sont en train de travailler énormément à la réduction de leur consommation d'énergie, d'une part parce que d'un point de vue facture c'est plus intéressant pour eux, mais également parce que les réglementations sont de plus en plus strictes en matière d'environnement. Et donc cette consommation participe à cela. C'est-à-dire diminuer la consommation participe à ce mouvement. Donc l'efficacité énergétique on peut la gagner sur les bâtiments effectivement. Donc il y a en ce moment beaucoup plus d'efforts qui sont faits par les collectivités et par l'Etat sur la rénovation énergétique des bâtiments, sur une meilleure efficacité énergétique de ces bâtiments aussi donc en termes d'isolation. Et puis également avec... C'est ça, sur les processus industriels et également sur la mobilité. On a des moteurs qui sont de plus en plus performants à la fois en thermiques mais bientôt aussi en électrique. Donc c'est sur ces axes-là qu'on est en train de travailler pour diminuer la consommation.

Julie Dumont :

Merci. Je vais laisser...

Un citoyen :

Merci. Etienne Ars en Ré. Le fond d'investissement de construction des éoliennes est-il français, européen ou chinois, ou japonais, ou américain, russe ? Deuxième chose. Cette forêt d'éoliennes va modifier certainement les courants et donc l'érosion de la côte. Quelles sont les études qui ont été faites là-dessus ? Merci.

Julie Dumont :

Merci. Donc deux questions. Le fond d'investissement et l'érosion.

Un citoyen :

Alors pour la première question, fond d'investissement. En fait ce qu'on va faire, nous, c'est qu'on va préparer un appel d'offre dans le cadre duquel les développeurs éoliens vont pouvoir se positionner. Ils peuvent être français. Ils peuvent être étrangers. On n'a pas la main là-dessus. On a différents types, différentes entreprises qui peuvent être constructeurs en mer. Et puis... Et puis eux s'engagent sur un tarif cible. Donc dans notre cas, de 60€ du mégawattheure. Ensuite ils font leurs investissements eux-mêmes. Il n'y a pas véritablement... Enfin ce n'est pas en tous cas un investissement public. Après pour ce qui est de l'origine des fonds, je ne peux pas vous répondre. Mais posez la question via le site de la CPDP. On essaiera sans doute de trouver une réponse intelligente à vous faire.

Un citoyen :

C'est pour savoir si les bénéfices reviennent en Europe ou si ça repart à l'étranger.

Pierre Emmanuel Vos :

Oui, oui je comprends. Alors en tous cas on est au début du développement d'une filière spécifique éolien en mer en France. Forcément si on développe l'éolien en mer on va créer un appel d'air économique. On a déjà des usines de production de pâles, des usines de production de sous-station électrique, des usines de production de fûts qui se sont installées au Havre, à Cherbourg, etc... Là où les premiers parcs étaient censés sortir de mer. Voilà des très grosses usines que se sont développées avec de la création d'emplois. Mais je pense que le mieux en ce qui concerne en tous cas les fonds d'investissement, je n'ai pas la réponse aujourd'hui. Peut-être que vous pouvez poser la question et on y répondra à travers le process débat public. Et sinon sur la deuxième question. C'est une question qui est très intéressante. Donc. Et sur laquelle on se penchera quand le projet aura un petit peu avancé parce qu'elle dépend, cette question de l'impact en fait hydrodynamique des éoliennes. Elle dépend du projet lui-même. C'est-à-dire où il est installé ? A quelle distance des côtes ? Avec quelle profondeur ? Etc... Le point important pour les éoliennes c'est la diffraction. C'est-à-dire quand l'eau arrive sur l'obstacle, qu'est-ce qui se passe en termes de diffraction. Moi j'ai lu des choses très intéressantes. On a commencé à y travailler dans le cadre de l'étude bibliographique environnementale et c'est certainement insuffisant. On y a travaillé plutôt en termes d'impacts sur les milieux. Voilà. Pour ce qui est des habitats et des espèces. Pour ce qui est de l'érosion côtière, donc il y a différentes études qui sont sorties, voilà, qui tendent à montrer que quand l'obstacle est... En fait c'est une question de longueur d'onde, d'arrivée de train d'onde et de longueur d'onde de la houle. Quand la longueur d'onde de la houle est au moins cinq fois supérieure à la taille de l'obstacle, il y a très peu de conséquences hydrodynamiques derrière. Donc ça veut dire par exemple, si une éolienne a un diamètre de 10 mètres, il faut que le train d'onde soit d'au moins 50 mètres entre deux houles, entre deux crêtes de vague. C'est très certainement ce qu'on aura à ces distances. Et donc ça, ça mérite d'être approfondi et c'est ce qu'on fera dans le cadre de l'état actuel de l'environnement si le projet se développe.

Julie Dumont :

Très bien. Alors on va prendre les quelques dernières questions. Je vais me tourner pour bien voir. La dame n'avait pas parlé. Vous non plus.

Un citoyen :

Vous nous avez dit qu'il fallait réduire les effets de serre de 70% Vous nous avez dit, au début qu'il fallait réduire...

Pierre Emmanuel Vos :

Oui je vous ai dit que la consommation finale des énergies...

Un citoyen :

Non, le gaz d'effet de serre de 70%.

Pierre Emmanuel Vos :

Je vous ai dit que la consommation finale d'énergie en France était basée à 70% sur des énergies fossiles et qu'il fallait les..., à termes on essayait de ne plus..., de s'en passer. Donc ces 70%...

Un citoyen :

J'aimerais savoir aussi le montant des subventions. Et l'entretien qu'il y aura aux éoliennes, aux pâles parce qu'il y aura de la corrosion. pour l'entretien des pâles. Et le montant des subventions.

Julie Dumont :

Alors montant des subventions et entretien, maintenance peut-être en général des pâles et des éoliennes. La maintenance. Oui l'entretien courant. C'est ça. C'est la maintenance.

Un citoyen :

La corrosion quoi.

Pierre Emmanuel Vos :

Alors sur ce qui est des subventions. Le système c'est, on fixe un tarif cible à travers l'appel d'offre. C'est-à-dire on dit, on propose au développeur éolien un tarif sur lequel il doit s'aligner. C'est-à-dire qu'on dit : on vous achètera votre électricité à 60€ du mégawattheure, en l'occurrence chez nous. Et ensuite, lui se débrouille après. Il sait qu'il va avoir à terme un retour sur investissement qui sera à hauteur de 60€ du mégawattheure. Donc ensuite s'il arrive à vendre son énergie... Si le coût du marché par exemple est vraiment en deçà, beaucoup moins cher. C'est-à-dire qu'il perd de l'argent, nous on doit lui reverser la différence. Par contre si le coût du marché passe au-dessus de 60€ du mégawattheure, c'est lui qui va nous reverser la différence. Donc c'est... Vous comprenez ? C'est comme ça que ça se passe. Et pour ce qui est de l'entretien. Alors l'entretien d'une éolienne c'est une fois par an [une fois par an] sur plusieurs jours pour une éolienne, comme donc comme il y en a plusieurs, ça veut dire qu'on a un turnover d'interventions sur les éoliennes. Donc c'est différents types d'interventions. C'est des interventions de maintenances. Maintenance prédictive et maintenance préventive. Donc on imagine ce qui va pouvoir se passer dans le cycle de vie de l'éolienne. Est-ce qu'il va falloir par exemple changer une pale ou est-ce qu'il va falloir... Voilà des choses comme ça. Mais il n'y a pas d'entretien en tant que tel de l'éolienne. Il n'y a pas de nettoyage. Il n'y a pas d'utilisation...

Un citoyen :

La corrosion avec la mer, le sel.

Pierre Emmanuel Vos :

Oui mais cette corrosion c'est une corrosion de départ qui est prévue dans l'installation de l'éolienne et qui dure toute sa durée de vie. Et qui est prévue donc avec. Ce dont on parlait tout à l'heure.

Pierre Emmanuel Vos :

Non, on ne nettoie pas.

Julie Dumont :

Voilà. Vous le dites. Ça c'est une question qui est revenue sur le site [oui mais on ne nettoie pas] et sur lequel vous dites, il n'y a pas de maintenance.

Pierre Emmanuel Vos :

On n'utilise pas de produit pour aller nettoyer les pâles. On ne nettoie pas les pâles.

Julie Dumont :

Oui c'est ça madame. C'est les pâles qui tournent. Enfin c'est le rotor, les pâles. Oui le moteur. Est-ce qu'il y a un entretien moteur ?

Pierre Emmanuel Vos :

Il y a un entretien moteur. Non je pense que... Enfin c'est anecdotique. C'est-à-dire que c'est un aimant qui produit de l'électricité avec un alternateur. En fait il y a des visites de maintenance pour vérifier que tout se passe bien, mais il n'y a pas d'entretien en particulier d'ajout, d'apport, une fois que l'éolienne est construite.

Julie Dumont :

Allez. Prochaine question. Prochaine et dernière. Allez.

Un citoyen :

Bonsoir. Eric électeur et contribuable, habitant Ars en Ré. Alors j'ai un sèche-cheveux à la maison. Ce sont des pâles qui tournent et qui produisent un courant d'air chaud. Je me dis qu'un champ d'éoliennes, surtout à proximité de la côte, va nécessairement modifier ou générer un micro climat. Et peut-être avoir un effet inverse de ce qui était attendu c'est-à-dire procurer, enfin produire un courant d'air chaud qui va modifier ici considérablement tout notre environnement. Est-ce que ça a été étudié ? Est-ce que vous l'avez pris en compte ? Comment les choses vont se passer ? Merci

Julie Dumont :

Merci beaucoup. Alors peut-être retour d'expérience sur d'autres parcs éoliens flottants ou posés. Enfin je ne sais pas si c'est un sujet.

Pierre Emmanuel Vos :

Non. Ce n'est pas un sujet qui revient. Il n'y a pas de création de courant d'air chaud avec la production d'éolien. Par contre ce qui peut... Ce qu'il faudrait regarder et creuser c'est éventuellement le cumul. C'est-à-dire si on mettait beaucoup de champs d'éoliens qu'est-ce que ça donnerait en termes de perturbations aérodynamiques. Voilà. Mais sur le projet lui-même, il n'y aura pas d'impact particulier parce que la distance à la côte est quand même envisagée entre 25 à 30 km. Donc. Voilà. C'est la réponse que je peux dire pour l'instant. Si vous pensez, encore une fois, comme acteur, que vous avez besoin de plus d'informations là-dessus, d'une part vous pouvez poser la question à travers

le site de la CPDP et sinon vous pouvez proposer qu'il y ait une étude spécifique qui soit faite sur ce point-là, dans le cadre de l'état actuel de l'environnement qu'on fera à posteriori si le projet se poursuit.

Julie Dumont :

Allez les deux dernières questions, ou remarques. Je ne sais pas. C'est allumé normalement.

Un citoyen :

Oui. Quelques points de clarification avant les questions. Je pense d'abord, c'est quand même dommage qu'on n'ait pas..., qu'on n'ait pas perçu plus tôt que ce projet ne touchait pas en fait l'île de Ré. Moi c'est ce que j'ai compris dès le début. J'ai rencontré la plupart des gens qui étaient persuadés qu'on allait faire, mettre un parc éolien à 10 ou 15 kilomètres de l'île de Ré. Bon, là c'est clarifié. C'est un peu tard. Mais depuis le début, j'ai participé à un certain nombre de réunions. J'ai échangé beaucoup. Il était clair que le projet n'était pas en face de l'île de Ré. Ceci est acquis. C'est bien. Deuxième point pour revenir à la question précédente. On a pour une fois un fantastique recul. On parle actuellement notamment sur le vaccin ? le manque de recul. Je vous rappelle qu'il y a 7000 éoliennes en mer en Baltique, Mer du Nord et une partie de l'Ecosse. Donc nous... Là il y a une expérience. Donc toutes les questions qui sont posées, toutes les questions je dis bien, trouvent leurs réponses dans ce qui s'est passé depuis 20 ans en Mer du Nord. Où d'ailleurs les premières éoliennes sont en cours de démantèlement et on est en train de poser un second parc. A propos d'ailleurs de visibilité, moi je peux vous dire que j'étais en Ecosse. J'ai vu les éoliennes à 30 km, des éoliennes récentes qui étaient hautes, peut-être un peu moins hautes que celles-ci, mais très hautes. On ne les voit pratiquement pas. Donc je vous dis qu'à 30km... Bon alors si vous ne me croyez pas, allez-y. Les éoliennes à 30km, on a une vue qui s'apparente à celle qu'on voit depuis les portes sur la côte vendéenne. Ensuite et pour conclure... Et pour conclure, je souhaiterais, je suggèrerais d'aller voir l'excellente étude qui a été faite par RTE à propos du scénario énergétique qui va en 2050. Et là les gens qui pensent qu'on peut faire les centrales nucléaires iront voir pourquoi on ne peut pas les faire. Et les gens qui pensent que l'hypothèse 100% renouvelable est exclue, verront pourquoi c'est possible à condition que. Là il y a une liste de conditions. Mais ce rapport qui est énorme. Il faut passer des heures pour le lire, vous aurez les réponses à ces questions. Et ça a été fait par des spécialistes et des scientifiques, sans aprioris idéologiques, simplement pour répondre à une question clé centrale : en 2050 la France comme tous les pays d'Europe et la plupart des pays développés au monde s'engage au zéro carbone. Et à ce moment-là c'est la réponse à ceci.

Julie Dumont :

Merci monsieur.

Un citoyen :

L'émission de M6 hier soir sur le dossier noir des énergies renouvelables.

Julie Dumont :

Alors je répète tout haut ce que monsieur a dit sans micro. Donc il y a eu une émission hier soir, le dossier noir des énergies renouvelables, que vous pouvez voir en replay sur M6. Et donc dernière intervention et on va clôturer cette réunion.

Un citoyen :

Vous avez aussi, j'ai vu ça sur la chaîne parlementaire, quelque chose qui s'appelle la face cachée des énergies vertes. Allez voir ça. Vous allez être édifiés.

Julie Dumont :

La face cachée des énergies vertes.

Un citoyen :

Vous pourriez commenter ces dossiers.

Julie Dumont :

Alors, vous pouvez en discuter tous les deux en sortant de la réunion.

Un citoyen :

Je demande à madame et à monsieur s'ils pouvaient éventuellement apporter quelques précisions.

Julie Dumont :

Ah d'accord. Alors. Donc il est demandé aux maîtres d'ouvrage d'apporter des précisions. Je vous propose qu'on prenne la dernière question avant de faire ça. [Ça serait peut-être bien qu'on en parle aussi] Dernière question d'abord madame.

Un citoyen :

L'énergie décarbonée des éoliennes mais il n'y a pas, ce n'est pas forcément que décarboné l'éolien.

Julie Dumont :

Je vous propose qu'on écoute la dernière personne qui a le micro. Ensuite...

Aurore Gillmann :

Les documentaires dont vous venez de parler, objectivement on ne les a pas vus. Ceci dit pour rebondir sur l'intervention de monsieur, dans les scénarios qu'on a pu publier, on a pris l'ensemble de ce qu'on appelle le cycle de vie des énergies. Nucléaire, énergie terrestre renouvelable, etc... de la production au recyclage, également traité des déchets nucléaires. On est allé jusque-là. Et tout ceci est intégré au scénario. Donc ça peut vous permettre aussi d'avoir un certain nombre d'éléments pour intercomparer des scénarios en fonction de ces éléments qui sont encore une fois chiffrés. Merci

Julie Dumont :

Madame s'il vous plait. Sans micro c'est compliqué on ne vous entend pas Alors. On y va.

Une citoyenne :

Merci. Je veux juste, ça ne s'adresse plus à l'Etat mais juste quelques commentaires rapides à la CNDP. Parce qu'on a abordé la question des ateliers et ça me semble très important. J'ai pu participer le 1^{er} Décembre à ces ateliers dits sérieux où nous avons lors de la deuxième partie montés quelques scénarios possibles du futur projet

Julie Dumont :

Ce n'était pas des ateliers. Juste pour préciser. C'était des jeux sérieux.

Un citoyen :

Voilà. Je termine. Mais nous avons pu participer donc sur cartes à des propositions pour le futur parc, et certains d'entre nous avaient même proposé l'extension à l'ouest qu'on retrouve ici. Donc c'est intéressant. Je regrette, je dis ça pour regretter que, il y avait 42 places soit disant. Nous étions une douzaine et pour le deuxième jeu nous étions neuf. Donc il y a peut-être un problème de

communication là-dessus, même si nos journaux locaux. Il est dommage qu'on ne participe pas plus. Deuxième chose, la pêche. Vous avez annoncé qu'il y avait des réunions avec les professionnels de la pêche. Moi je m'attendais à ce qu'il y ait aussi des ateliers thématiques sur la pêche auxquels on puisse convier des gens qui ne sont pas du domaine de la pêche. Pour moi c'est un sujet très important dans ma prise de position, donc je souhaite être informé de tout ça. On a proposé quelques-uns à faire partie de ces réunions, même à titre d'observateur. La CNDP nous a dit : non, non. Ça c'est avec les pêcheurs uniquement. Comment est-ce que vous nous donnerez l'information sur l'évolution des discussions avec les pêcheurs ? Et dernier point très rapidement. Les ateliers thématiques moi je m'attendais à ce qu'il y en ait plusieurs parce que c'est quelque chose d'intéressant. C'est notre participation si on fait le jeu, si on joue le jeu de croire à un futur parc ou deux parcs. Notre participation à ça. Et j'observe que pour l'instant nous sommes à trois mois sur six, donc la moitié du débat public. Nous avons 15 jours de vacances de Noël qui viennent. Donc est-ce que vous pouvez nous dire combien, quand il y aura des ateliers, parce que le temps va s'accélérer. Je sais qu'il y a le festival pendant trois jours à La Rochelle en janvier, etc... Pouvez-vous nous dire combien d'ateliers et dans quels domaines jusqu'à fin février ? Merci.

Julie Dumont :

Alors là je vais me tourner vers... Est-ce que Luc tu as le calendrier quasi en tête parce que comme il n'est pas encore...

Luc Picot :

Alors les ateliers thématiques. Il y a plusieurs formes d'ateliers. Vous avez participé... C'est un atelier sur le mix électrique et l'identification et la compréhension de l'espace maritime au large de la Nouvelle Aquitaine, avec la question de savoir s'il était possible de localiser un parc ou pas. Sachant que nous avons instruit de zéro parc à plusieurs. Et que des personnes ont donné un scénario zéro parc. Et nous, nous posons la question de l'opportunité sous l'angle, peut-être qu'il n'y a pas de place pour l'éolien en mer dans cette zone. Donc je tiens à préciser. Donc ça c'était des ateliers sur le mix électrique et la localisation. Sur les ateliers thématiques, il y a eu un premier atelier avec les pêcheurs qui sera dédoublé uniquement avec les pêcheurs. Je note votre suggestion qui est d'avoir un retour des ateliers. Et donc je pense qu'on va soumettre ça dans notre réunion avec la commission. On fera sûrement peut-être une réunion grand public pêche mais qui sera différente des ateliers avec les pêcheurs. Mais il est aussi de notre devoir qu'un certain nombre de parties prenantes ont une envie de discuter entre eux, pas forcément avec tout le monde. [Il faut les deux] Voilà. Donc le couplage des deux c'est une bonne suggestion. Enfin on en discutera nous, dans notre réunion hebdomadaire sur un retour. On avait une réunion environnement prévue le 17 décembre. Elle sera malheureusement reportée. Alors à priori c'est le 5 janvier. On va tout de suite vous solliciter, notamment je pense au président de communauté de commune, ici présent, et les autres ONG pour venir contribuer à cette réunion. Elle sera elle-même dédoublée. Donc il y aura deux réunions sur l'environnement puisqu'on ne pourra étudier l'intégralité du sujet en une journée. C'est des journées... C'est des réunions qui durent la journée. Les pêcheurs c'était de 9h00 du matin jusqu'à peu près 16h30/17h00. Alors attention, je module tout de suite, c'est sous réserve que le Covid ne vienne pas nous faucher et que nous soyons obligés de passer ces réunions en Visio, ce qui n'est pas le même confort, puisque je note que pour les réunions pêche par exemple, le déjeuner a été un moment important d'échange entre les personnes. Nous avons prévu quatre autres réunions thématiques. Alors de mémoire il y a une réunion... Alors là c'était fait exprès, elles seront en janvier. C'est aussi pour ça que nous avons décidé d'attendre un petit peu que les réunions thématiques... On ne pouvait pas les faire dès le démarrage. Alors il y a une réunion qui tient compte sur la question des retombées économiques et financières. Et pour cela nous devons attendre le vote du budget parce qu'il y a une question de taxe et la taxe ne sera votée qu'au budget. Et le budget comme vous le savez est généralement voté le 30 ou 31 décembre. Donc ça ne servait à rien de faire une réunion avant si tout allait être remis en cause sur le vote. Ok. Il y a une réunion sur les retombées économiques. Il y a une réunion qui aura lieu sur comment un parc est dessiné en 2030, parce que la commission a dans son étude de contexte,

Arnaud et Julie ont assisté à beaucoup de réunions, ont identifié qu'une partie des éléments du projet étaient issue d'un projet qui était historique et qu'il serait plus intéressant pour les publics d'avoir la dernière information. Donc on a deux collègues, dont Arnaud qui sont allés à Copenhague pour, parce qu'il y a un grand salon de l'industrie éolienne à Copenhague. Ils sont allés pour essayer d'identifier c'est quoi les toutes dernières avancées. Ça a été dit par exemple par le représentant de l'Etat, monsieur. Au début du dossier c'était 50 mètres de profondeur pour des éoliennes en mer. Aujourd'hui l'Etat a acté ce que les industriels disaient, mais qui n'avait pas été pris en compte au démarrage. Donc ça aussi c'est le débat public qui fait avancer, de la part d'un public particulier qui sont les industriels. C'est 60 mètres. Et monsieur l'a indiqué. Il y a une incertitude sur 60 mètres, voir 70 mètres. Alors la conséquence c'est qu'au-delà de 60 mètres c'est en dehors du Parc Naturel Marin par exemple, parce que c'est beaucoup plus de profondeur, beaucoup plus d'éloignement. Ça pousse de pratiquement 10km le projet. Donc il nous semble important que vous, public, vous ayez ces informations là et vous puissiez fonder votre jugement sur les dernières informations et pas sur des informations qui ont deux ans de retard. Donc il y aura une réunion sur ce sujet-là. Elle est prévue pour mi-janvier. Il y a une réunion qui sera faite avec les élus locaux parce que la loi nous oblige dans le débat public à questionner les collectivités locales. On a une obligation de questionner toutes les collectivités locales. Il nous a semblé pertinent qu'on les questionnait mais on les réunissait. Peut-être que c'est bien aussi qu'ils dialoguent entre eux. Donc il y aura une réunion avec le préfet 17 donc le préfet de Charente Maritime, puisque c'est l'interlocuteur traditionnel avec les élus locaux. Donc le préfet échangera côté, donc en représentant le maître d'ouvrage cette fois ci et les élus locaux sur une réunion qui aura lieu plutôt fin janvier. Parce que là vous savez très bien, les élus début janvier, ils ont les vœux, donc ils sont généralement pas trop disponibles. Nous avons encore une autre réunion dans les thématiques sur le raccordement. Et puis... Alors le raccordement, nous avons prévu deux réunions avec les territoires Royan et Surgères. Et je ne vous cache pas que nous avons des difficultés à organiser ces réunions-là. Donc nous allons faire. Et puis nous aurons une réunion raccordement qui pose la question de savoir, est-ce que c'est le fuseau nord ou le fuseau sud ? Et puis toutes les questions, la planification parce que vous avez vu que dans une des diapositives, selon le projet, il fallait planifier plus ou moins différemment. Eh bien ça sera une réunion où vous serez intéressés et qui est une réunion aussi où on inversera peut-être la logique. Parce que souvent la logique c'est le parc donne un raccordement. Est-ce que ce n'est pas le raccordement qui fait le parc ? Ça peut s'étudier. Donc ça. Une réunion. Julie me le souffle. La dernière sur la question du paysage. Et à cette réunion-là, donc Pierre Emmanuel Vos a commencé à y répondre mais il serait intéressant d'écouter je crois, qui est le prestataire qui a fait les études, que vous puissiez adresser directement vos questions au prestataire qui a fait les photomontages, savoir c'est quoi ses partis pris méthodologiques, c'est quoi ses... la notice. Et puis aussi la façon de les voir parce que nous avons à disposition le cahier de photomontage, mais on a encore un petit peu mieux. On a des photomontages en 3 mètres de long, en arc de cercle. Mais il faut toute une organisation pour les monter. Donc pour cette réunion-là on les montera. Elles seront au festival, sous réserve qu'il soit maintenu. Si le Covid nous permet de le faire. Donc voilà, il y a des réunions thématiques. En revanche il y a encore toute une série de choses en numérique qui va arriver. Alors là je vous le dis mais, vous allez croire que le débat public fait des choses un peu loufoques. Mais nous avons considéré que les jeunes, surtout qui seront impactés par un projet qui va vivre peut-être jusqu'en 2050 /2060. Peut-être que les jeunes générations ont un mot à dire, donc nous avons plusieurs actions sur les jeunes. Alors une qui devait se tenir le 15 décembre avec 101 jeunes du service civique. Malheureusement elle est annulée à cause du Covid. Elle sera reportée fin février. Nous avons aussi une..., l'Ecole de Condé à Bordeaux, qui est une école de design, qui a décidé : tiens c'est un sujet qui nous intéresse. On est jeune. On a 23 ans. On a envie de se poser là-dessus. Et donc ils organisent à Bordeaux parce que comme le débat c'est Nouvelle-Aquitaine on fait 90% de nos actions c'est en Charente Maritime, mais voilà il faut quand même aussi des actions à Bordeaux puisque le débat il porte sur toute la Nouvelle Aquitaine. Donc l'Ecole de Condé a décidé d'organiser une journée début février, sur ce sujet-là avec 100/150 jeunes. Et puis le pas de côté. On est en train, va sortir dans 10 jours un jeu vidéo, un jeu vidéo oui, où vous allez être dans une situation d'être le maire d'une collectivité, d'une commune du littoral et vous devrez prendre un choix sur ce projet en écoutant plusieurs acteurs. Et en fonction du

choix que vous ferez, ça correspondra au scénario zéro éoliennes et puis d'autres scénarios. Mais en partant toujours du scénario zéro, en allant au scénario... Puisque vous l'avez écouté dans ces deux heures, vous avez une hétérogénéité de propositions. Et nous dans le débat public on n'est pas là pour dire qui a raison, qui a tort. On est juste là pour consigner, simplement faire un compte rendu de ce qui aura été dit. Mais on n'est pas là pour compter non plus, donc les applaudissements ne nous intéressent pas. Ce qui nous intéresse c'est votre position pour pouvoir l'enregistrer. Donc des réunions thématiques, un festival s'il est maintenu avec la question du Covid, des actions en numérique. On multiplie les outils pour que le plus grand nombre puisse être touché par ce débat et puisse s'exprimer parce qu'il y a un intérêt majeur pour le territoire de s'exprimer. Voilà.

Julie Dumont :

Merci beaucoup à tous. Je vous propose qu'on finisse sur ces précisions. N'oubliez pas s'il y a des questions qui n'ont pas été posées ce soir, ou que vous n'avez pas osé poser, vous avez toujours la possibilité de la faire sur la plateforme du débat. Comme je vous le disais, on a réussi à rattraper à peu près notre retard. Et voilà. On prendra évidemment le temps de notre côté et le maître d'ouvrage également d'y répondre. Merci à tous pour votre participation.